



Jean-François GUILLAUME, Professeur
Mohamed NACHI, Professeur

MASTER EN SOCIOLOGIE
Année académique 2016-2017

ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE

Durée

Cours et exercices pratiques : 60 heures

Pratiques réflexives : 15 heures

Nombre de crédits

Master en sociologie, à finalité approfondie	9
Master en sociologie, à finalité spécialisée en immigration studies	9
Master en sociologie, à finalité didactique	9

Coordinateurs

Jean-François Guillaume et Mohamed Nachi

Langue(s) du cours

Langue française

Organisation et évaluation

Cours et exercices pratiques durant toute l'année. Pratiques réflexives au deuxième quadrimestre.

Le *Séminaire de recherche* doit être considéré comme une **activité d'intégration professionnelle** (Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, Chap.IV, art.15 §1^{er} : activités d'apprentissage de certains programmes d'études constituées d'activités liées à l'application des cours, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire, qui peuvent prendre la forme notamment de stages, d'enseignement clinique, de travaux de fin d'études, de séminaires, de créations artistiques ou d'études de cas).

A ce titre, il sera réparti sur les deux quadrimestres de l'année académique (Décret du 7 novembre 2013, Chap.III, Art.79 §1^{er}). L'évaluation des acquis des étudiants sera organisée lors de la session de juin et pour ceux des étudiants qui n'auraient pas satisfait aux exigences minimales, lors de la session d'août.

Contenus du cours

La formation dispensée dans le cadre du cours de *Séminaire de recherche* repose sur une initiation au métier de la recherche en sociologie, au départ d'une analyse collégiale d'un « problème public », d'une « affaire » soulevant des polémiques, des controverses et impliquant des acteurs individuels et collectifs. Le problème retenu est inspiré d'une situation réelle, mais il a été adapté aux besoins de la formation : son envergure reste limitée, et les éléments trop techniques en ont été retirés.

Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) du cours

Le cours vise à développer les compétences suivantes :

1. identifier les acteurs individuels, collectifs et/ou institutionnels concernés par le « problème public » ou impliqués dans la polémique, ainsi que les dispositifs (règles, lois, décrets, règlements, codes,...) qui encadrent les formes d'engagement et les dynamiques des expériences qui sont au cœur de la construction des problèmes publics ;
2. identifier la genèse et l'enjeu du problème public, de « l'affaire » ou de la polémique ;
3. formuler une question de recherche ;
4. mobiliser un cadre théorique approprié qui rend intelligible la question de recherche et la formulation d'une problématique ;

5. établir un plan d'investigation ;
6. collecter des informations relatives à un problème analogue, auprès d'intervenants actifs dans les secteurs concernés ;
7. rédiger un rapport succinct d'analyse et de présentation d'un plan d'intervention à l'égard d'un commanditaire potentiel ;
8. effectuer un retour réflexif sur la démarche adoptée afin d'y déceler les erreurs et à les corriger (« pratiques réflexives »).

Prérequis et corequis

Néant.

Nous conseillons toutefois aux étudiants inscrits au master en sociologie de suivre le Séminaire de recherche avant d'entamer la réalisation de leur travail de fin d'études, dans la mesure où ce séminaire entend les doter d'aptitudes précieuses en matière de problématisation, de collecte et de traitement d'informations.

Activités d'apprentissage prévues et méthodes d'enseignement

Les activités d'apprentissage du *Séminaire de recherche* seront encadrées par une équipe pédagogique composée des deux enseignants coordinateurs.

Les activités d'apprentissage du *Séminaire de recherche* auront pour finalité l'élucidation d'un « problème public », d'une « affaire » soulevant des polémiques et des controverses. Ce « problème public » sera exposé dans un dossier qui sera remis à chacun des étudiants.

La démarche comportera les activités suivantes.

- 1) Consultation et exploitation du dossier présentant le problème public.
- 2) Lecture et analyse d'un article posant le paradigme sociologie de référence.
- 3) Recherche bibliographique portant sur des problèmes analogues.
- 4) Rencontre d'intervenants actifs dans les secteurs d'activités concernés.
- 5) Rédaction de la problématique (première version).
- 6) Discussion de la problématique, formulation d'hypothèses.
- 7) Elaboration d'un plan d'intervention.
- 8) Rédaction d'une note de synthèse à destination du commanditaire.
- 9) Présentation de cette note de synthèse devant un jury de professionnels.
- 10) Rédaction individuelle d'un dossier final, reprenant le projet d'intervention corrigé, amendé ou complété, et un retour réflexif et analytique sur l'ensemble des démarches mises en œuvre durant le *Séminaire de recherche*.

Mode d'enseignement

Le Séminaire de recherche est organisée autour de la résolution du problème initial, d'une réflexion collégiale autour de données collectées par chacun des étudiants ou par plusieurs équipes d'étudiants. La présence est donc obligatoire, compte tenu de la nature de la démarche mise en œuvre.

Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours

Un dossier initial sera remis aux étudiants. Ce dossier constituera la base pour le travail individuel et collégial.

Modalités d'évaluation et critères

Attention !

Une note d'insuffisance grave sanctionnera la prestation de l'étudiant qui n'a pas pris part aux séances de travail. Les absences devront être limitées (pas plus d'un cinquième des séances organisées) et dûment justifiées auprès des enseignants responsables du Séminaire de recherche.

Une note d'insuffisance grave sanctionnera la prestation de l'étudiant qui n'a réalisé aucun des travaux individuels qui seront demandés.

La prestation de chaque étudiant sera évaluée sur base d'une note de 200 pts répartis comme suit.

Sur 20 pts :

Travail individuel. Rédaction d'un rapport présentant les données du problème exposé par le commanditaire : identification des éléments objectifs et factuels.

Seront prises en considération :

- l'exhaustivité des données relevées ;
- la présentation formelle (clarté, soin, orthographe et syntaxe).

Sur 20 pts :

Rédaction d'une note synthétique sur les axes essentiels du paradigme de référence.

Rédaction d'une note synthétique reprenant les références bibliographiques jugées pertinentes (nombre de références attendu fixé par l'équipe pédagogique, compte tenu de la nature de la thématique abordée) et un résumé des questions traitées dans chacune des références identifiées.

Seront prises en considération :

- l'exactitude et la précision du contenu sociologique (les notions et/ou paradigmes utilisés seront correctement appréhendés et définis) ;
- l'exhaustivité et la représentativité des références bibliographiques retenues ;
- la présentation formelle (clarté, soin, orthographe et syntaxe).

Sur 20 pts :

Rédaction d'une note synthétique reprenant les orientations théoriques retenues et une première ébauche de problématisation. Seront prises en considération :

- l'exactitude et la précision du contenu sociologique (les notions et/ou paradigmes utilisés seront correctement appréhendés et définis) ;
- la présence de données collectées auprès d'intervenants actifs dans les secteurs d'activités considérés ;
- l'intégration de l'analyse globale (l'évaluation sera plus favorable si le dossier se présente sous la forme d'un texte continu et synthétique, plutôt que comme une succession de propositions sans lien apparent) ;
- la finesse et l'originalité de la problématique présentée.

Cette note synthétique n'excèdera pas 6 pages. Elle sera soumise à l'évaluation du jury de professionnels.

Sur 60 pts :

Rédaction collégiale et présentation d'un plan d'intervention. La qualité de ce dossier et de la présentation sera appréciée par un jury de professionnels sur base des critères suivants :

- adéquation et précision de la démarche méthodologique ;
- argumentation des choix méthodologiques ;
- intégration de la démarche méthodologique ;

- finesse et originalité de la démarche ;
- qualité formelle du dossier et de la présentation orale (soin accordé aux supports, orthographe et syntaxe, etc.).

Sur 80 pts :

Rédaction individuelle d'un dossier final comprenant la présentation du plan d'intervention amendée, corrigée et/ou complétée compte tenu des indications fournies par le jury des intervenants extérieurs. Rédaction d'une note de pratiques réflexives visant à relever les points forts et les points faibles du travail que l'étudiant a mené durant tout le séminaire.

Ces deux notes seront présentées et débattues au cours d'une **entrevue finale** et individuelle entre l'étudiant et l'équipe pédagogique.

Les éléments pris en considération dans l'évaluation des pratiques réflexives et du rapport sont :

- 1) la capacité à intégrer les remarques et conseils formulés, à adopter une attitude critique vis-à-vis de sa prestation et à corriger les erreurs commises ;
- 2) la qualité formelle des deux rapports (structure, cohérence, argumentation, syntaxe et orthographe).

Stages

Au cours du *Séminaire de recherche*, les étudiants seront amenés à rencontrer des acteurs impliqués dans le « problème public » qui fera l'objet de la réflexion et de l'investigation.

Remarques organisationnelles

Contacts

Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be

M.Nachi@ulg.ac.be

CONTENU DU SYLLABUS

Le syllabus comprend quatre grandes parties.

1°) La présentation du problème à résoudre : une demande émanant de Mme Amélie Petitval, Echevine de la Commune de Venfort.

2°) Le dossier remis par Mme Amélie Petitval :

1. Composition du Collège et du Conseil communal de Venfort
2. Plan d'action pour l'énergie durable (Venfort, 2014-2020)

3°) Le rapport rédigé par l'un de vos prédécesseurs sur la controverse suscitée par l'implantation d'un parc éolien : rapport adressé à M. André-Marie Traquet, Echevin de la Commune de Venfort (juin 2016).

4°) Les données relatives au projet éolien et à la controverse : dossier initialement remis par M. Traquet aux intervenants de Défis SCRL (septembre 2015).

LE PROBLEME A RESOUDRE



Septembre 2016.

Vous débutez vos activités professionnelles au sein de la SCRL DEFIS (Développement Environnement Formation et Intervention Sociale), établie à Liège mais active au sein des différentes provinces de la Région wallonne. Vous recevez un mail envoyé par Mme Amélie PETITVAL, Echevine de la Commune de Venfort, en charge du développement durable.

De : PETITVAL Amélie [<mailto:apetitval@venfort.be>]

Envoyé : mardi 20 septembre 2016 11:57

À : info@defis.be

Objet : Suites de votre intervention à Venfort

Madame, Monsieur,

Nous avons eu le plaisir de faire appel à vos services dans le cadre du dossier éolien de Venfort.

Nous souhaiterions prolonger la réflexion dans le cadre du plan d'action 2014-2020 de la Convention des maires, et identifier les priorités en matière de réduction des émissions de CO2 à Venfort.

Je sollicite votre intervention au nom du Conseil Consultatif *Développement Local Durable* de Venfort, qui a pour mission de formuler des propositions concrètes au Collège.

Vous avez pu constater que la thématique des énergies renouvelables, bien que centrale dans les priorités politiques du moment (notre commune s'est engagée à faire d'importants efforts dans ce domaine), est l'objet de vives polémiques. Vous n'êtes pas sans savoir que le projet d'implantation d'un parc éolien a suscité des oppositions au sein de la population et au sein de notre Collège.

Pourrions-nous convenir d'un rendez-vous pour envisager la possibilité d'une intervention de votre part et, le cas échéant, les modalités de cette intervention ?

Avec mes salutations cordiales,

Amélie Petitval

Echevine à la Commune de Venfort

Attributions : Sports ; enfance ; jeunesse ; pêches, rivière et plans d'eau ; environnement et nature ; énergie ; développement durable

GSM : 32 (0) 999.33.22.11

apetitval@venfort.be

Un premier échange téléphonique vous permet de préciser quelque peu l'objet de sa demande. Mme Petitval vous explique que la Commune de Venfort a pris des engagements dans le cadre de la Convention des maires et qu'elle a établi un plan d'action 2014-2020.

Plusieurs mesures ont été identifiées par le Conseil consultatif constitué pour réfléchir à des scénarios réalistes pour un développement local durable : il y a, dit-elle, des mesures dures et des mesures douces destinées à réduire les émissions de CO2 au sein de la commune de Venfort. Mme Petitval

rappelle l'échec du projet éolien. Elle ne souhaite pas, dit-elle, rencontrer une nouvelle fois un échec parce que renoncer ou faire demi-tour serait donner un signal négatif à la population : *« Ce serait affirmer que nos intentions sont irréalistes et par conséquent que les problèmes énergétiques et de développement durable sont imaginaires. On renforcerait les annonces des climatoseptiques »*.

Il s'agit donc, ajoute-t-elle, de tirer les leçons du passé, de faire les bons choix, ceux qui débouchent sur une solution réaliste et pragmatique, en sachant que la question des énergies renouvelables et des évolutions climatiques soulève la polémique.

A l'issue de ce premier échange, vous convenez d'un rendez-vous. Vous vous rendez donc, le jour fixé, dans les locaux de l'Administration communale de Venfort. Mme Amélie Petitval vous y accueille.

Après vous avoir présenté le cadre général de la démarche – *« Vous connaissez certainement ce en quoi consiste la Convention des Maires »* – et les engagements pris par la Commune de Venfort – *« Réduire les émissions totales de CO2 de 6.796 tonnes d'ici 2020. En 2006, la Commune de Venfort avait émis un total de 33.981 tonnes »* –, elle précise que toute une série de mesures ont été envisagées et que, parmi ces mesures, *« Il y a aussi des projets qui me tiennent particulièrement à cœur : la mobilité douce, l'utilisation des vélos électriques, le covoiturage, les déplacements à pied et en vélo pour les élèves de nos écoles primaires »*.

Déposant devant vous un dossier de 40 pages, elle ajoute : *« Je vous remets un résumé des engagements que la Commune de Venfort a pris dans le cadre de la Convention des Maires. J'ai retenu du rapport original les éléments qui me paraissent les plus parlants. Mais je suis disponible si vous aviez besoin d'informations supplémentaires. Ce que j'attends de vous, c'est que vous me rédigiez une note synthétique qui nous permette, au sein du Conseil consultatif Développement Local Durable, de prendre la meilleure décision possible. Vous savez, la note que Défis nous avait transmise il y a quelques mois sur l'éolien était très complète et le document de synthèse intéressant, mais nous n'avons certainement pas pu en retirer tous les enseignements. Il y avait probablement trop de choses pour que nous puissions vraiment construire nos choix en matière d'énergies renouvelables sur la base de ces documents. Vous nous aviez dit que le conflit n'était pas nécessairement une mauvaise chose. Je suis prête à le croire. Mais je voudrais en savoir plus sur ce qui contribue à renforcer une polémique stérile autour de tous ces projets qui visent le développement durable. Je pense que la situation de Venfort n'est pas unique. Le problème s'est certainement posé ailleurs. Le projet d'implantation des éoliennes n'a peut-être pas été suffisamment citoyen. Ou bien nous avons minimisé les effets des éoliennes sur les riverains. C'est pour cela que je voudrais orienter la réflexion sur d'autres mesures qui visent non plus à augmenter la production d'énergies renouvelables, mais à réduire la part des émissions de CO2 »*.

Et elle conclut : *« Acceptez-vous de nous aider ? »*.

De retour chez DEFIS, vous vous réunissez en équipe et vous envisagez la demande de Mme Petitval. Vous disposez d'une version du rapport qui a été transmis il y a quelques mois à son collègue, M. André-Marie Traquet, lorsqu'il s'est agi d'explorer les conflits survenus autour de l'implantation d'un parc éolien à Venfort. Vous disposez également du dossier remis par Mme Petitval.

Après un premier échange entre collègues, il est décidé de répondre favorablement à sa demande.

Mais comment allez-vous procéder pour mener à bien ce travail ?

DOSSIER REMIS

PAR LE COMMANDITAIRE



Venfort.be

Collège Communal

RIVESALTES Marie

FAUCHY

Bourgmestre

Attributions : Etat civil, population, personnel, police, sécurité et santé publique, enseignement, culture, tourisme, relations extérieures, affaires patriotiques, conseil communal des enfants

TRAQUET André-Marie

VENFORT

1^{er} Echevin

Attributions : Développement rural, urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine, économie, dossiers subsidiés, mobilité, guichet des associations, communication

GODEFROID Gérard

VENFORT-LE-LONG

Echevin

Attributions : Finances, cultes et bâtiments, cimetières, agriculture, forêt et gruerie

PETITVAL Amélie

SANSOUCI

Echevine

Attributions : Sports, enfance, jeunesse, pêches, rivières, plans d'eau, environnement et nature, énergie, développement durable

LARUELLE Pierre

VENFORT

Echevin

Attributions : Travaux, égouttage, eau, accès aux PMR, informatique

VERBOVEN Elsa

TALMONT

Présidente du CPAS

Attributions : Présidente du CPAS, affaires sociales, aînés, logements sociaux

Conseil Communal

CARTON Emile

VENFORT-STATION, groupe majoritaire Oser

CAUTION Claudine

VENFORT-LE-LONG, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

LECOMTE Sébastien

LATRIVAL, groupe majoritaire Oser

LEDOUX Justin

VENFORT, groupe majoritaire, Président du Conseil communal

LEFREIN Lucette

SANSOUCI, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

LETIEN Henri

LOSCET, groupe majoritaire Oser

LETROIT André

LATRIVAL, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

OCKRENT France

VENFORT, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

PETIT Gilles

VENFORT-STATION, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

VALLET Paul

LATRIVAL, groupe majoritaire Oser

WAALS Emmanuelle

VENFORT, groupe majoritaire Oser

WEBER Lucas

VENFORT-STATION, groupe minoritaire Renouveau

ZELOTE Célia

VENFORT-LE-LONG, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)



100% TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE

Convention des maires

PLAN D'ACTION POUR L'ÉNERGIE DURABLE Venfort (Région Wallonne, Belgique)

Réalisé par :

Marie Rivesaltes, Bourgmestre

Amélie Petitval, Echevine

Laurent Vetti et **Daniel Lelion**,
Eco-passeurs

Le CCDLDV, Conseil Consultatif

1.- Introduction

Dans le cadre de l'adhésion de la Commune de Venfort à la Convention des Maires, le présent document a pour objectif de présenter les données relatives aux émissions de CO2 et à la consommation énergétique de la Commune de Venfort pour l'année de référence 2006. Ces données sont exprimées suivant deux axes :

1. Le bilan territorial (reprend les émissions et les consommations de toutes les activités comptabilisées sur le territoire de la commune)
2. Et le bilan communal (reprend les émissions et les consommations de l'ensemble des services communaux, inclus tous les bâtiments gérés par l'administration).

Déoulant du bilan CO2 communal, une première série de pistes d'action est d'ores et déjà envisagée. Une troisième partie est consacrée aux potentiels du territoire en matière d'énergies renouvelables.

L'élaboration d'un plan d'action complet est basée sur l'approche suivante :

SOUHAITABLE : dans un premier temps, sont listées toutes les actions qui en théorie permettraient d'atteindre, voire dépasser les objectifs CoM

FAISABLE : dans un deuxième temps, on vérifie la faisabilité des actions, et on ne garde que celles qui s'avèrent réalistes ou pratiquement réalisables

RAISONNABLE : enfin, ne sont sélectionnées que les actions qui s'avèrent, par exemple, en phase avec le budget communal ou, autre exemple, les actions tenant compte du potentiel humain de la Commune.

Il est donc tout à fait logique que, dans une première approche, les potentiels d'économies et de production d'énergie exprimés dans la première partie de ce document soient maximalistes. La deuxième partie du document qui, ultérieurement, traitera concrètement du plan d'action, sera, quant à elle, fondée sur l'approche des domaines du faisable et enfin, du raisonnable.

Dans le cadre de la volonté d'adhésion de la Commune de Venfort à la dynamique européenne générée par la Convention des Maires, le présent document se veut être un premier pas.

2. Présentation de la Commune de Venfort

2.1. Situation géographique

Le territoire de la Commune de Venfort est à caractère essentiellement rural. Il regroupe 10 villages : Venfort ; Venfort-le-Long ; Venfort-Station ; Latrival ; Loscet ; Talmont ; Fauchy ; Richeval ; Sansouci ; Lutrange.

Venfort se distingue par un passé historique riche, du néolithique à nos jours, en passant par l'époque celte et l'industrie métallurgique des 17^e, 18^e et 19^e siècles. La commune est traversée par une ligne ferroviaire, l'autoroute E609, deux routes nationales.

Le territoire est traversé sur de nombreux kilomètres par le Loscet, ainsi que par plusieurs ruisseaux de catégorie 3.

2.2. Données territoriales

Superficie totale	103,64 km ²
Population 2014	8.259
0-17 ans	26,71%
18-65 ans	59,62%
65 ans et +	13,67%
Habitants Hommes	49,74%
Habitants Femmes	50,26%
Densité de population	80 hab/km ²
Nombre d'habitations privées	3.385
Nombre de ménages	4.037
Revenu net imposable/ménage	33.963 €/an
Nombre de bâtiments communaux	69
Nombre d'hectares de forêts publiques	4.726 ha
Nombre d'hectares de forêts privées	1.284 ha
Nombre d'hectares agricoles publics	500 ha
Nombre d'hectares agricoles privés	3.318 ha

2.3. Inventaire des ressources/réalisations (source : IWEPS 2010)

2.3.1. Ressources communales

Bourgmestre : Mme Marie Rivesaltes

Compétences en matière de développement durable : Mme Amélie PETITVAL

Eco-conseiller : Laurent Vetti

Industrie-commerces (sur base des données 2007, Université de Gembloux) : on dénombre un total de 307 entreprises sur le territoire de la Commune de Venfort. Parmi celles-ci, on pointera : 60 commerces de gros et détail ; 3 entreprises du secteur de la finance ; 38 entreprises liées au secteur de la construction ; 29 hôtels et restaurants ; 41 entreprises du secteur immobilier ; 26 industries manufacturières ; 8 entreprises liés au transport ; 38 entreprises liées aux services collectifs et sociaux.

On notera également la zone industrielle des Trouffis, un centre de valorisation des déchets ménagers.

En 2007, le nombre d'entreprises créées (33) est inférieur au nombre de fermetures (36).

La Commune de Venfort compte un établissement hôtelier de renom. Mais, de façon surprenante, le secteur touristique représente une part peu importante des activités totales de la commune. En 2011, on dénombrait 1 hôtel agréé par le CGT (avec 20 places) ; 12 établissements de terroir agréés par le CGT (pour un total de 68 places) ; aucun camping n'était agréé par le CGT.

En matière d'enseignement, on compte 7 établissements d'éducation fondamentale répartis sur 10 implantations ; 1 établissement d'éducation secondaire réparti sur 2 implantations. Les crèches offrent 152 places d'accueil.

2.3.2. Réalisations exemplaires

Centrales hydroélectriques de 35 kW sur le site de la Converserie et de 10 kW à Talmont.

2.3.3. Caractéristiques du bâti

Bâtiments : l'ensemble du parc de bâtiments tous secteurs confondus est assez vétuste. En effet, on constate que pas moins de 60% de bâtiments datent d'avant 1970 et sont donc en principe peu voire nullement isolés. On notera que 30% des bâtiments sont postérieurs à 1981, ce qui est un pourcentage de loin plus élevé que dans la majorité des autres communes de la Province (source : DGSIE-SPF Finance).

Nombre de bâtiments érigés	2010
Avant 1900	1.219
De 1900 à 1918	152
De 1919 à 1945	422
De 1946 à 1961	291
De 1962 à 1970	170
De 1971 à 1981	377
Après 1981	1.125
Total	3.756

2.3.4. Commentaires relatifs à la population

Population de moyenne plus jeune que dans la majorité des communes.

Accroissement significatif du nombre d'habitants.

Revenu moyen net : 2.830€ net/ménage/mois. Très largement au-dessus de la moyenne. Ce chiffre peut s'expliquer par la présence proche d'un important pôle d'emploi avec des salaires attractifs. Ce point est très important dans la mesure où la population venfortoise aura plus facile à investir dans des actions en faveur du climat. Certaines aides telles que l'octroi de primes, le recours à une centrale d'achat, les prêts Ecopack, etc. gardent tout leur attrait, pour permettre aux ménages à faibles revenus d'optimiser leurs consommations énergétiques.

3. Bilan CO2 territorial 2006 – Objectifs

3.1. Bilan 2006

La valeur globale des émissions CO2 territoriales est basée sur les données statistiques de la DG04 (fichier « Data DG04 VENFORT »), lesquelles intègrent les secteurs suivants : agriculture, industrie, logement, tertiaire, transport.

En 2006, la Commune de Venfort a émis un total de 33.891 tonnes de CO2. La moyenne dans les communes partenaires de la province est de 18.970 tonnes de CO2.

Distribution des émissions de CO2 par secteur et par vecteur

SECTEURS	%CO2	VECTEURS	% T CO2
Logement	45,6%	Produits pétroliers	75,8%
Transport	27,0%	Gaz naturel	12,3%
Industrie	16,2%	Electricité	10,1%
Tertiaire (bureaux, hôpitaux, maisons de repos, écoles,...)	9,9%	Autres	1,8%
Agriculture	1,4%		

Emissions CO2 par secteur énergétique

Comparaison Venfort-moyenne des communes partenaires de la Province (en T CO2/habitant)

	Venfort	Moyenne
Agriculture	0,06	0,15
Industrie	0,71	0,37
Logement	1,99	2,20
Tertiaire	0,43	0,51
Transport	1,18	1,41

Emissions CO2 par vecteur énergétique

Comparaison Venfort-moyenne des communes partenaires de la Province (en T CO2/habitant)

	Venfort	Moyenne
Electricité	0,44	0,43
Pétrole	3,31	3,98
Gaz	0,54	0,07
Autres	0,08	0,16

Pour la même période, la consommation d'énergie se monte à 157,506 GWh. Cette valeur intègre tant la consommation électrique que la consommation en chaleur. Dans les communes partenaires, la consommation moyenne s'élève à 88,31 GWh. L'objectif de réduction pour la commune de Venfort est de 31,50 GWh (17,66 GWh dans les communes partenaires).

Distribution de la consommation d'énergie par secteur et par vecteur

SECTEURS	% GWh	VECTEURS	% MWh
Logement	46,3%	Produits pétroliers	62,7%
Transport	23,5%	Gaz naturel	13,2%
Industrie	17,8%	Electricité	18,7%
Tertiaire	11,2%	Autres	5,4%
Agriculture	1,2%		

Consommations par secteur énergétique

Comparaison Venfort-moyenne des communes partenaires de la Province (en MWh/habitant)

	Venfort	Moyenne
Agriculture	0,23	0,60
Industrie	3,61	2,07
Logement	9,37	10,935
Tertiaire	2,28	2,53
Transport	4,76	5,496

Comparaison Venfort-moyenne des communes partenaires de la Province (en MWh/habitant)

	Venfort	Moyenne
Electricité	3,78	3,696
Pétrole	12,70	15,252
Gaz	2,67	0,36
Autres	1,10	2,324

Tableau de bilan des émissions CO2 totales par secteur et par vecteur.

Explications :

Le montant total des émissions territoriales inclut les émissions communales.

La somme des émissions par secteurs équivaut au montant total.

La somme des émissions par vecteurs équivaut au montant total.

L'objectif de réduction est rapporté pour mémoire.

Venfort – T CO2 – Distribution

Emissions CO2 territoriales	33.981
Emissions CO2 communales	1.785
Objectif réduction 2020	6.796
Logement	15.478
Tertiaire	3.363
Transport	9.169
Industrie	5.511
Agriculture	459
Pétrole	25.762
Electricité	3.442
Gaz naturel	4.173
Autres	605

De ce tableau, on relève la part prépondérante des produits pétroliers dans le total des émissions CO2 et ce, essentiellement pour le secteur du logement. On peut dès lors en

déduire qu'un encouragement massif de la population à isoler les habitations et à changer de vecteur énergétique pour les besoins en chauffage permettra d'obtenir des réductions significatives de la consommation en produits issus du pétrole et de la dépendance de la Commune par rapport à ceux-ci.

3.2. Objectifs 2020

3.2.1. Objectif de réduction des émissions CO2

L'objectif 2020 de réduction des émissions de CO2 est de 6.796 T, soit 874 kg/habitant. Pour comparaison, dans les communes partenaires, la moyenne est de 932 kg/habitant.

3.2.2. Objectif de réduction de consommation d'énergie

L'objectif total de consommation d'énergie est de 31.501 MWh, soit 4,05 MWh/habitant, équivalent à 405 litres de mazout/habitant. Pour comparaison, dans les communes partenaires, la moyenne est de 4,34 MWh/habitant.

3.2.3. Rappel des objectifs

	Emissions CO2 - T	Economie d'énergie MWh	Production énergie renouvelable – MWh
Total	6.796	31.501	31.501
/ habitant	0,874	4,05	4,05

3.3. Bilan CO2 patrimonial

Le bilan CO2 patrimonial est basé sur la prise des données relatives à la consommation d'énergie des biens et services, des transports propres aux services communaux pour l'année de référence 2006. Cette prise de données, réalisée en interne, se base sur les archives officielles de la Commune : facture, etc.

Pour les services communaux de Venfort, le montant des émissions CO2 pris en compte pour la Convention des Maires est de 1.785 T, ce qui signifie que la part des réductions d'émissions CO2 par l'administration est de 357 T.

Consommations importantes en chauffage : service travaux ; maison communale ; écoles ; piscine.

Consommations importantes en électricité : service travaux (pompages) ; maisons communales ; écoles ; piscine.

En 2006, la facture énergétique de Venfort (services communaux) se montait à 439.664€ subdivisés comme suit (calcul sur base de prix moyens 2006) :

Chauffage : 375.204€ (avec 0,5941€/l fuel et 0,42€/l propane en 2006)

Electricité : 213.509€ (avec 0,1958€/kWh et 0,0979€/kWjh (éclairage public) en 2006)

Transport : 18.664€ (avec 1,3535€/l essence et 1,079€/l diesel en 2006)

Projection 2020 : les montants sont évalués sur base d'une augmentation de prix « raisonnable » de 4%/an des produits pétroliers et de l'électricité.

	2006	2020
Chauffage	375.204€	649.732€
Electricité	213.509€	369.729€
Transport	18.664€	32.320€
Total	139.664€	1.051.781€

4. Potentiels d'économies d'énergies

Principaux vecteurs d'économies d'énergies

	Réduction de consommation	Réduction des émissions de CO2
Isolation des maisons construites avant 1981	25.676 MWh	6.701 T CO2
Economies sur la consommation électrique des ménages	2.958 MWh	346 T CO2
Economies d'énergie du secteur industriel	1.723 MWh	343,9 T CO2
Economies d'énergie du secteur tertiaire (bâtiments)	4.013 MWh	792 T CO2
Economies d'énergie du secteur transport	33.753 MWh	11.843 T CO2

Le secteur des transports devra être considéré comme un secteur clé du plan d'action puisqu'il génère à lui seul 44% des émissions de GES du territoire. C'est pourtant le secteur pour lequel il est le plus difficile d'imaginer des actions dont l'impact sera chiffrable en termes de réduction des émissions.

Quoi qu'il en soit, nous allons tenter de trouver des méthodes de suivi des actions dotées d'indicateurs chiffrables.

Une grande partie des déplacements des citoyens étant en direction de leur lieu de travail, nous allons nous concentrer sur ce type de déplacement.

Voici les statistiques de déplacements domicile-lieu de travail en Wallonie obtenues auprès du SPF Mobilité et Transport :

Wallonie	2011	2008	2005
Voiture seule ou en famille	82,4%	79,3%	80,3%
Covoiturage	4,1%	5,0%	5,2%
Bus, tram, métro	3,7%	3,9%	3,6%
Train	3,7%	4,8%	4,4%
A pied	3,2%	3,3%	3,2%
Vélo	1,3%	1,5%	1,3%
Cyclomoteur, moto	1,1%	1,4%	1,5%
Transport collectif par l'employeur	0,4%	0,5%	0,5%

Vélo :

Il est proposé de considérer que l'ensemble des personnes travaillant sur le territoire habitant à moins de 10 km de leur lieu de travail sont potentiellement susceptibles d'utiliser le vélo pour se rendre au travail si des incitants sont mis en place. Le SPF Mobilité peut transmettre les chiffres de son enquête 2011 réalisée auprès des entreprises de plus de 100 travailleurs croisée avec les données de l'ONSS. Grâce à ces données, on peut estimer à 826 le nombre d'habitants de Venfort travaillant à moins de 10 km de leur domicile. Si conformément aux statistiques wallonnes, on estime que 82% de ces personnes utilisent actuellement leur voiture personnelle pour se rendre au travail, la transition vers le vélo permettrait d'économiser l'équivalent de 1.706.846 km. En considérant une consommation moyenne d'essence de 6 litres par 100 km, on obtient une économie de 102.362 litres de carburant.

<i>Economie d'énergie</i>	<i>1.023,6 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>267 T CO2</i>

Covoiturage :

Si on estime qu'une campagne de promotion du covoiturage et de mise à disposition d'outils permettra d'augmenter de 20% le nombre de personnes qui auront recours au covoiturage, sachant que la moyenne des distances domicile-travail des habitants de Venfort est de 80 km selon les chiffres 2011 du SPF Mobilité et que le taux d'activité sur la commune peut être estimé à 59,6% des habitants entre 18 et 64 ans (source IWEPS), soit 4.922 (source Statbel), la transition vers le covoiturage permettrait d'économiser l'équivalent de 1.693.168 km/an. En considérant une consommation moyenne d'essence de 6 litres par 100 km, on obtient une économie de 101.590 litres de carburant.

<i>Economie d'énergie</i>	<i>1.015,9 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>265 T CO2</i>

Eco-conduite :

Pour tous les conducteurs dont leur véhicule propre leur est indispensable, l'écoconduite est une solution élégante pour réduire la consommation de carburant. Par rapport à une conduite « normale », le gain potentiel est de 10%. Ce gain peut atteindre jusqu'à 20% lorsqu'on passe d'une conduite « agressivo-sportive » à une conduite économique. Anticipation des freinages, utilisation de l'énergie cinétique du véhicule, accélérations modérées, pression des pneus, etc. sont autant de clés permettant de singulières économies de carburant, de pneus, de frais d'entretien divers.

En supposant une consommation moyenne de 6l/100 km et un parcours annuel moyen de 15.940 km, une réduction de 10% de consommation représente 93 litres de carburant, soit 930 kWh/conducteur. Sur une population de 8.260 habitants (4.037 ménages), on peut raisonnablement compter sur 4.000 conducteurs réguliers. Soit 50% de ce nombre de personnes intéressées par l'écoconduite, l'économie potentielle est de 186.000 litres de carburant.

<i>Economie d'énergie</i>	<i>1.860 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>485,5 T CO2</i>

Transports en commun

Voiture électrique ou à hydrogène

Plus que probablement, les véhicules automobiles propres commenceront à s'imposer en masse dans les années 2020 – 2030. D'ici là, les progrès continuels des constructeurs auront réussi à convaincre une base d'utilisateurs pionniers de voiture 100% électrique ou équipés de pile à combustible (hydrogène).

En prenant l'hypothèse de 3.000 véhicules réalisant chacun le kilométrage moyen en Belgique, soit 15.490 km/an, l'économie en énergie fossile est de 17.100 MWh.

<i>Economies d'émissions CO2</i>	<i>6.000 T</i>
----------------------------------	----------------

Le potentiel d'économie total, suivant les données territoriales fournies par la DGO4, serait de 33.753 MWh, qui pourront à terme être produit via des sources renouvelables, ce ne sont pas les solutions qui manquent.

<i>Economie d'énergie fossile</i>	<i>33.753 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>11.843 T CO2</i>

Les potentiels d'énergie dans les services communaux

Travaux d'isolation des bâtiments scolaires et des autres bâtiments communaux ; remplacement de chaudières (changement de combustible : pellets) ; production d'électricité photovoltaïque ; adoption d'un éclairage public moins énergivore ; luminaires LED dans les bâtiments communaux

Résumé des potentiels d'économies d'énergies

Le tableau ci-dessous reprend à l'optimal l'essentiel des économies d'énergie réalisables dans les bâtiments privés et communaux.

Poste	MWh électricité	MWh chaleur	T CO2
Bâtiments communaux	1.127	1.766	860
Eclairage public	129		15
Logement	2.958	25.676	7.047
Industrie	193	1.530	344
Tertiaire	1.644	2.369	792
Transport		21.000	7.017
Total	6.051	52.341	16.075

5. Potentialités de production d'énergies renouvelables

Note importante

En Belgique, la production d'électricité est structurée sur une base quasi constante assurée par le secteur nucléaire, la part restante, destinée entre autres à la gestion des pointes, est assurée par des centrales classiques alimentées en combustibles d'origine fossile. Dans le cas de production décentralisée d'électricité telle qu'avec des panneaux photovoltaïques ou des turbines éoliennes, c'est la modulation de la production des centrales classiques qui permet d'assurer l'équilibre du réseau de distribution, avec pour conséquence une moindre consommation d'énergies fossiles.

Ainsi, pour nos calculs de gains d'émissions CO₂ générés par des productions d'électricité décentralisées, à l'exception des centrales hydrauliques, nous utiliserons le facteur d'émission CO₂ du gaz naturel, pondéré par le rendement de 55 % maximum d'une centrale turbine gaz-vapeur :

$$0,2009/0,55 = \mathbf{0,365 \text{ T/MWh}}$$

<http://www.leseoliennes.be/economieolien/yieldBU.htm>

<http://www.fournisseurs-electricite.com/eolien-et-environnement>

<https://www.electrabel.com/fr/corporate/developpement-durable-co2/production-energie/centrales>

Le chiffre mentionné ci-dessus est le plus défavorable, car il ne tient pas compte d'un back-up assuré par des centrales fuel plus émettrices en CO₂ ou des centrales aux rendements plus faibles que les systèmes gaz-vapeur.

5.1. Solaire photovoltaïque

Sur la Commune de Venfort, on dénombre 3.385 habitations privées, soit une surface utilisable estimée à 203.100 m², en tenant compte d'une orientation favorable (moitié de la surface de toiture totale).

Energie photovoltaïque – existant

A ce jour, on dénombre un total de 19.133 m² de panneaux photovoltaïques existants, pour une puissance crête de 2.870 kWc, répartis sur 479 installations (source : Statistiques Solwatt 09/2014).

<i>Production d'énergie renouvelable (ER)</i>	<i>2.439,5 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO₂</i>	<i>890 T CO₂</i>

Energie photovoltaïque – supplémentaire

Sur base de l'estimation de surface potentiellement utilisable restante de 183.967 m² (203.100 – 19.133), il reste donc un potentiel maximum théorique de 27.595 kWc, pour une production théorique de 23.455.792 kWh. Pratiquement, la moitié de ce potentiel sera prise en compte, dans la mesure où en moyenne une surface de 30 m² de panneaux suffit à subvenir aux besoins d'un ménage. Nous considérerons donc un potentiel réaliste de 11.727.896 kWh maximum sur base d'installations photovoltaïques privées.

<i>Production ER</i>	<i>11.727,9 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>4.280 T CO2</i>

Champ PhV

Dans le cas où la Commune de Venfort utiliserait une surface de 1 ha pour la réalisation d'un champ photovoltaïque, le potentiel de production électrique serait de 1.275 MWh.

<i>Production ER</i>	<i>1.275 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>465 T CO2</i>

5.2. Solaire thermique

Energie solaire thermique – existant :

Existant à ce jour, 66 m² de panneaux solaires thermiques déjà installés, pour un nombre d'installations de 100.

Production estimée : 29 MWh thermique

Energie solaire thermique – supplémentaire :

En posant 6 m² en moyenne sur les habitations non encore pourvues, on obtient un potentiel supplémentaire de 8.844 MWh thermique (équivalent 884.400 l de mazout).

<i>Production ER</i>	<i>8.844 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>2.308 T CO2</i>

5.3. Eolien

5.3.1. Projet en cours

Un projet d'implantation de 6 éoliennes de 2,97 MW de puissance unitaire, est en cours à Venfort.

En considérant un taux de charge de 26 %, la production annuelle est de 40.587 MWh.

<i>Production ER</i>	<i>40.587 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>14.814 T CO2</i>

5.3.2. Petit éolien

A titre de comparaison, voici l'estimation de la quantité d'énergie délivrable par un parc de 40 éoliennes de 0,2 MW de puissance unitaire, considérant un facteur de charge de 18%.

Superficie du parc : +/- 30 ha.

<i>Production ER</i>	<i>12.614 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>4.604 T CO2</i>

5.4. Biomasse

Par biomasse, on entend le volume total de bois exploitable pour le chauffage, par an. Ce volume exploité respecte et tient compte de la croissance naturelle de la ressource forestière (exploitation de 70 % du volume résultant de la croissance annuelle).

L'estimation du potentiel se fonde sur les postulats suivants

- Ne sont considérés « bois énergie » que les résidus d'abattage (chablis, houp-piers, etc.)
- Ne sont pas pris en compte les troncs ($\varnothing > 40$ cm), destinés à l'industrie de meubles.
- 85 % du bois $\varnothing < 40$ cm est destiné à l'industrie papetière, bois de construction, panneaux, etc.
- 15 % du bois $\varnothing < 40$ cm est mobilisable en tant que bois-énergie,
- 100 % du bois-énergie en provenance des domaines communaux est mobilisable
- 50 % du bois-énergie en provenance des domaines privés est mobilisable.

Sur le territoire de la Commune de Venfort, on recense :

4.726 ha de forêts communales ou publiques

1.284 ha de forêts privées

A raison d'une moyenne de 0,603 m³ utilisable par an et par hectare, le potentiel biomasse annuel se monte à 3.623 m³, pour une énergie brute de 4.831 MWh (éq. 483.100 l de mazout).

<i>Production ER</i>	<i>4.831 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>1.261 T CO2</i>

5.5. Biogaz

(Source : <http://www.gembloux.ulg.ac.be>).

Dans cette estimation, sont exprimés séparément les potentiels liés au :

- nombre de tête de bétail du territoire,
- nombre d'hectares agricoles du territoire,
- nombre de tonnes de déchets fermentescibles récoltables sur le territoire.

Il va de soi qu'une éventuelle réalisation d'installation biogaz serait alimentée par un mix des trois potentiels présentés ci-dessous.

5.5.1. Biogaz productible en fonction du nombre de têtes de bétail

Sur le territoire de la Commune de Venfort, on recense 4.585 têtes de bétail, exclusivement bovins (université Gembloux, 2012). La production d'énergie brute via l'introduction des fumiers et lisiers dans une centrale de biométhanisation est de 2,6 MWh par tête, soit un total brut de 11.921 MWh.

Le biogaz produit sert à entraîner un moteur – alternateur produisant à la fois électricité et chaleur. Une grosse partie des énergies produites sert directement aux équipements de la centrale (pompes, chauffage digesteurs, etc.). 39 % de l'énergie totale produite est nette utilisable pour la consommation extérieure à la centrale, soit 4.649 MWh, et se répartit comme suit :

- électricité 53,8 %
- chaleur 46,2 %

<i>Production ER électricité nette</i>	<i>2.501 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>913 T CO2</i>

Sur base d'une consommation moyenne de 3,5 MWh/ménage, la solution étudiée permet d'alimenter 714 habitations.

<i>Production ER chaleur nette</i>	<i>2.148 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>560 T CO2</i>

Sur base d'une consommation moyenne de 2.000 l de mazout (20 MWh) par ménage, la solution étudiée permet d'alimenter 107 habitations.

5.5.2. Biogaz productible en fonction du nombre d'hectares de cultures dédiées

La commune de Venfort compte un total de 3.638 ha de surfaces agricoles. En se basant sur une utilisation de 10 % de cette surface à la réalisation de cultures à vocation énergétique (maïs, etc.) (maïs : 65 T/ha – rendement méthane : 106 Nm³/T), on peut estimer un potentiel brut de 25.048 MWh, soit 68,9 MWh / ha.

<i>Production ER électricité nette</i>	<i>4.043 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>1.476 T CO2</i>

Sur base d'une consommation moyenne de 3,5 MWh / ménage, la solution étudiée permet d'alimenter 1 155 habitations.

<i>Production ER chaleur nette</i>	<i>3.472 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>906 T CO2</i>

Sur base d'une consommation moyenne de 2.000 l de mazout (20 MWh) par ménage, la solution étudiée permet d'alimenter 173 habitations.

5.5.3. Biogaz productible à partir de déchets verts

5.3.3.1. Déchets fermentiscibles

En se basant sur une production de déchets fermentiscibles de 0,125 T/an/habitant, la quantité de déchets théoriquement valorisable est de 1 032 T/an. A raison de l'énergie équivalente à 35 l de mazout produite par tonne, l'énergie brute productible est de 361 MWh/an.

<i>Production ER électricité nette</i>	<i>58 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>21 T CO2</i>

Sur base d'une consommation moyenne de 3,5 MWh par ménage, la solution étudiée permet d'alimenter 16 habitations.

<i>Production ER chaleur nette</i>	<i>50 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>13 T CO2</i>

Sur base d'une consommation moyenne de 2.000 l de mazout (20 MWh) / ménage, la solution étudiée permet d'alimenter 2 habitations.

5.5.3.2 Déchets lignifiés

Estimation des déchets verts lignifiés productibles sur le territoire de la Commune :

Sur base de 11 m³/an/km², le potentiel théorique de produits lignifiés est de 1.140 m³. Ce qui représente un potentiel de chaleur net de 1.026 MWh (rendement chaudière = 90%), équivalent à 102.600 l de mazout, soit la consommation de 51 ménages.

<i>Production ER chaleur nette</i>	<i>1.026 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>268 T CO2</i>

5.6. Hydro-électricité

Le territoire de la Commune de Venfort est traversé par plusieurs ruisseaux ou cours d'eau de faible importance (classe 3), ce qui pourrait laisser la place à plusieurs projets de micro-centrales hydro-électrique. Une réalisation récente (2009), qui témoigne des possibilités futures, est localisée au domaine de la Converserie à Venfort-le-Long. La turbine développe une puissance de 35 kW, pour une production annuelle moyenne de 169.164 kWh, soit une économie annuelle de CO2 de 20 T. Autre réalisation intéressante, la rénovation en 2012 d'un ancien moulin à Talmont, servant à fournir la force motrice pour des activités de sciage. La puissance installée est de 10 kW, pour une production de 40.000 kWh/an (CO2 évité : 6 T). D'autres projets sont à l'étude, entre autre, la réaffectation d'une ancienne installation à proximité de l'étang de pêche.

En cas de remise en œuvre de plusieurs sites, on peut tabler sur une puissance minimale de 50 kW, soit une production annuelle de 219 MWh.

<i>Production ER</i>	<i>219 MWh.</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>80 T CO2</i>

Toutefois, seule une étude détaillée réalisée par un expert en la matière (SOPAER) permettra de préciser le potentiel réel de la filière hydro-électricité dans la Commune. Dans le meilleur des cas, les puissances exploitables ne devraient pas excéder quelques dizaines de kW.

5.7. Géothermie

Le potentiel de géothermie sur l'ensemble du territoire de la Commune de Venfort est difficilement estimable. Du fait de l'importance des investissements par rapport à des solutions plus classiques, le potentiel géothermique, basé sur l'exploitation de la chaleur de l'écorce terrestre via des puits de faible profondeur (jusqu'à 120 m), s'adresse en priorité aux constructions neuves (basse énergie, maison passive) où aux bâtiments auxquels une rénovation en profondeur leur confère de nouvelles performances énergétiques en adéquation avec la réglementation PEB mise en place par la Région Wallonne.

Pour situer les choses, une maison unifamiliale neuve, requérant une puissance de chauffe de 10 kW, a besoin de 2 puits géothermiques.

Les avantages :

- Rendement élevé et constant de la pompe à chaleur associée.
- Rafraîchissement gratuit en été (idéal pour les bâtiments où la production de froid s'avère nécessaire (homes, banques, etc.)
- Technologie éprouvée, fiable et nécessitant très peu de suivi ou d'entretien.

Les inconvénients :

- Coût élevé : 1 puits = 6.000 euros – puissance 5 kW
- Surface disponible importante : les puits doivent être distants entre eux de 7 m et doivent se situer à plus de 10 m du bâtiment.

D'autres techniques de géothermie existent, mais que nous ne considérons pas dans ce rapport :

- Géothermie en nappes horizontale : production de chaleur moins stable, risque de dénaturation des sols
- Géothermie profonde : pas d'étude de potentiel disponible à ce jour pour le territoire de Venfort.

Exemple d'estimation :

Le chauffage par pompe à chaleur n'est recommandable que pour les habitations basse énergie / passives.

Si 200 habitations du territoire étaient équipées en géothermie avec une consommation de 5.000 kWh thermiques (équivalent 500 l de mazout), avec un COP de 5,3,

la production d'énergie renouvelable serait de $5.000 \times 200 = 1.000$ MWh, pour une consommation électrique de $1.000 / 5,3 = 188$ MWh

<i>Production ER nette</i>	<i>812 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>212 T CO2</i>

6. Conclusions

Dans le cas idéal où la Commune de Venfort exploiterait toutes les pistes potentielles d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables proposées dans ce rapport :

- CO2 :

Les émissions CO2 **totales** de l'année de référence 2006 seraient compensées à 128 % (43.652 / 33.981).

- Energie thermique :

Ce sont 57,4 % de l'énergie thermique consommée en 2006 qui pourraient être économisés ou produits (73.524 / 128.071)

- Energie électrique :

Avec éolien : ce sont 226 % de l'énergie électrique consommée en 2006 qui pourraient être économisés ou produits (66.462 / 29.434)

Sans éolien : ce sont 88 % de l'énergie électrique consommée en 2006 qui pourraient être économisés ou produits ((66.462 - 40.587) / 29.434)).

N'entrent pas en ligne de compte les éventuelles productions et économies réalisables par les secteurs Industrie et Transport, difficilement chiffrables à ce stade.

En conséquence, même si cette vision reste purement théorique à ce jour, on peut conclure que la Commune de Venfort dispose du potentiel suffisant que pour atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires à l'horizon 2020, et pourra par la suite apporter sa contribution à l'enjeu 2050 poursuivi par la Province (Territoire à Energie Positive - territoire neutre en émissions CO2).

7. Quid du transport ?

Les particularités de la Commune de Venfort sont nombreuses en matière de transport : situation transfrontalière ; autoroute E609 ; ligne ferroviaire ; 2 routes nationales.

Ces éléments déterminent plusieurs pistes pour la réduction des émissions CO2 liées au transport.

- Le renforcement du covoiturage, déjà conséquent, vers les pôles d'emplois belges et transfrontaliers.
- Le renforcement de l'utilisation des transports en commun.
- Le développement de pistes cyclables pour la mise en réseau des entreprises et commerces dans ou à proximité de la Commune.
- L'encouragement à l'achat de véhicules « propres », hybrides, full électriques, pile à combustible, etc. (une grande partie du territoire communal est relativement « plate », au contraire d'autres communes telles que Carbusart, Dissecourt, dans lesquelles des véhicules 100% électriques s'avèrent peu efficaces du fait des pentes à pourcentages élevés). Il va de soi qu'une politique d'encouragement allant dans ce sens requiert au préalable la mise en place d'un réseau d'approvisionnement spécifique à chaque technique envisagée.

Sans doute est-il de l'intérêt de la Commune de se pencher sur cette problématique avec d'autres entités communales confrontées aux mêmes types de problèmes.

Aspect consommation : ce volet doit faire l'objet d'une réflexion conjointe entre politiques et citoyens, pour mesurer l'intérêt de pratiques qui permettraient de réduire le nombre de km parcourus par habitant.

8. Vision de la Commune de Venfort

La vision sert d'élément unificateur auquel toutes les parties prenantes peuvent se rapporter, qu'il s'agisse des dirigeants politiques, des citoyens ou des groupes d'intérêt. Elle pourra également être utilisée pour promouvoir la Commune.

Compatible avec les engagements de la Convention des Maires (mais pas forcément limitée à ceux-ci), elle doit décrire l'avenir souhaité de la Commune et être exprimée en termes visuels afin de la rendre accessible aux citoyens et aux parties prenantes.

Au-delà de l'objectif 2020, la Commune de Venfort désire viser la neutralité énergétique à l'horizon 2050. Le slogan choisi a donc pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'objectif 2020 tout en envisageant l'avenir à plus long terme.

Venfort 2020.

Un projet énergétique citoyen pour demain

Comme nous l'avons montré précédemment, le potentiel de réduction des émissions de CO₂ sur le territoire communal à moyen terme (vision 2020) est là. Mais les leviers d'actions permettant de concrétiser ce potentiel ne sont pas tous aux mains des Communes. En effet, dans beaucoup de cas, des politiques de soutien doivent être mise en place aux niveaux régional, national et européen pour favoriser la rationalisation énergétique. Cela est d'autant plus vrai à plus long terme (vision 2050 par exemple).

Comment une commune peut-elle dès lors se positionner à long terme quand elle ne maîtrise pas l'ensemble des leviers d'action ? Nous proposons ici d'avoir une approche différente et de considérer qu'un engagement politique fort au niveau communal aura pour effet de participer à tirer vers le haut l'ensemble des politiques de niveaux supérieurs.

Encore faut-il s'assurer que cet engagement soit réaliste...

L'étude « Vers 100% d'énergies renouvelables en Belgique à l'horizon 2050 » réalisée en 2011 par l'ICEDD (Institut de Conseil En Développement Durable), le Bureau du Plan et le VITO (Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek) à la demande des 4 ministres belges de l'énergie devrait nous y aider. Elle montre en effet qu'un mix énergétique 100% renouvelable est réaliste en Belgique d'ici 2050 dans les conditions suivantes :

- Forte baisse de la consommation d'énergie (31%)
- Electrification importante et donc multiplication par 2 voire par 3 du niveau de production électrique à l'horizon 2050 (tout renouvelable)
- Naissance d'un nouveau paradigme énergétique basé sur la décentralisation de la production et l'adaptation de la consommation à la production (consommer l'énergie quand elle est produite).

L'étude montre également qu'une telle évolution aurait les conséquences suivantes :

- Forte baisse des importations d'énergie menant la Belgique vers l'indépendance énergétique.
- Augmentation du coût du système énergétique de l'ordre de 20% par rapport au scénario de référence [A].

PAED Commune de Venfort / Version du 20/10/2014

- Gain économique lié à la baisse de la demande de services énergétiques et aux coûts évités en termes de dommages liés aux GES [B]
- Bilan économique global positif dans la plupart des scénarios [B - A]
- Effets positifs sur l'emploi (création de 20.000 à 60.000 nouveaux emplois d'ici 2030)
- Meilleure qualité de l'air, amélioration de l'état de santé de la population, exploitation moindre, voire nulle, des ressources naturelles et arrêt du processus d'appauvrissement de la planète.

Cette transition devra être soutenue par la création d'un cadre institutionnel général dans lequel s'inséreront une série de politiques destinées à :

- Financer les investissements à consentir pour les extensions de réseau et la construction de centrales électriques renouvelables ;
- Introduire une nouvelle organisation du travail afin de permettre aux acteurs économiques de faire glisser une partie de leur consommation vers les périodes où le prix de l'électricité est le moins élevé ;
- Financer la Recherche & Développement et la formation afin de faire émerger de nouvelles Technologies.

Les leviers d'actions d'une Commune pour participer à cette transition sont les suivants :

- Favoriser les économies d'énergie sur son territoire ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire ;
- Soutenir le développement d'une expertise locale qui permettra au territoire d'être un acteur du changement et de s'approprier la plus-value économique de cette transition ;
- Capturer les aides et les sources de financements régionales, nationales et européennes ;
- Rechercher de nouveaux modèles de financement.

9. Méthodologie

9.1. Objet du PAED

Le Plan d'Action pour l'Energie Durable est le fruit de la sélection des projets appartenant au domaine du **RAISONNABLE**. En effet, les ambitions, les projets visant à lutter contre le réchauffement climatique, sont toujours confrontés à des contraintes multiples, qu'elles soient d'ordre budgétaire, culturel, environnemental ou autres.

Le PAED est donc le document qui va reprendre in fine les projets ayant fait l'objet d'études approfondies et dont la réalisation est, sauf accident, quasi garantie, car satisfaisant à un maximum des critères énoncés ci-dessus.. Pour une vision claire et précise, tant de la part des autorités locales que des autorités européennes, le PAED se doit d'intégrer un maximum de précisions sur chaque projet :

- Description détaillée du projet
- Motivation
- Contribution à la réduction des émissions CO2
- Contribution à l'économie ou la production d'énergie
- Budget d'investissement
- Mode de financement
- Propriétaire
- Préparation
- Impact(s) au plan local et régional
- Etc.

Dans ce but, et pour faciliter l'encodage de la matrice officielle du PAED de la Convention des Maires, plusieurs outils sont utilisés, tels que ceux décrits au point 9.2.

9.2. Répertoire des actions

Pour une bonne compréhension et une bonne clarté, chaque action singulière ou regroupant des actions individuelles, recevra un numéro de référence.

Ainsi, les **Actions Douces** seront référencées ADO 1 → ...

Les **Actions Dures** seront référencées ADU 1 → ...

9.3. Groupe d'actions

La plupart des actions reprises ci-après vont parties de groupes ou catégories, suivant qu'elles génèrent des économies d'énergies, des productions d'énergie renouvelables en chaleur, en électricité, etc...

Le lecteur constatera que certains groupes ne sont pas pourvus d'actions spécifiques ; pour autant, ces groupes vierges d'action sont conservés, de sorte qu'à tout moment, en fonction des opportunités qui se présenteraient à l'avenir, la Commune puisse implanter de nouvelles actions contribuant à atteindre l'objectif fixé de réduction des émissions de CO2.

9.4. Budget et financement

9.4.1. Budget global par porteur de projet

Porteur de projet	Budget	Subside	Fonds propres	Fonds propres/an
AC Venfort	5.324.744€	2.003.179€	3.321.565€	664.313€
Agriculteurs	696.485€	125.000€	571.485€	114.297€
Citoyens	19.324.609€	2.204.829€	17.119.780€	3.423.956€
Intercommunale	456.815€	137.044€	319.770€	63.954€
Industrie	8.014.850€	1.080.000€	6.934.850€	1.386.970€
Tertiaire	1.423.655€	-	1.423.655€	284.731€
TOTAL	35.241.158€	5.550.053€	29.691.105€	5.938.221€

9.4.2. Budget 2015-2020 par porteur de projet

Porteur de projet	Budget	Subside	Fonds propres	Fonds propres/an
AC Venfort	2.636.810€	858.343€	1.778.467€	356.293€
Agriculteurs	696.485€	125.000€	571.485€	114.297€
Citoyens	10.933.430€	1.544.230€	9.449.200€	1.889.840€
Intercommunale	-	-	-	-
Industrie	8.014.850€	1.080.000€	6.934.850€	1.386.970€
Tertiaire	849.455€	-	849.455€	169.891€
TOTAL	23.191.030€	3.607.573€	19.583.457€	3.917.291€

Commentaires :

- Concernant les investissements à charge de la Commune de Venfort, une part importante de 4.007.000 € est soit déjà engagée, soit déjà liquidée.
- L'essentiel de l'effort est supporté par les ménages, soit pour une population de 8.300 habitants, 470 €/an/habitant. Dans ce chiffre, 200€/an/habitant sont déjà réalisés ; il reste donc une contribution complémentaire de 270€/an/habitant à susciter d'ici 2020.

9.4.3. Ventilation par action

Actions douces :

Les actions douces sont les actions ne nécessitant aucun investissement ou ne rapportant aucun gain en économies de CO₂, qui permettront la mise en œuvre des actions dures.

Au travers des actions douces, il faut voir l'opportunité de mobiliser un territoire, l'occasion offerte aux citoyens de générer une identité forte autour d'un projet hautement ambitieux.

Actions dures :

Plusieurs actions dures prévues ci-dessous requièrent des méthodes de suivi et/ou de collecte d'informations auprès de la population, ce qui, à l'expérience s'avère assez compliqué. Il est donc important pour la Commune de bien prioriser les actions douces à mettre en œuvre avant toute autre action.

Les citoyens (et d'autres parties prenantes) doivent :

- Avoir la perception la plus claire possible des objectifs de la Commune ;
- Connaître les raisons, les motivations de l'engagement communal ;
- Avoir toutes les assurances que les efforts demandés ne sont pas des artifices pour justifier de nouvelles taxes ultérieurement ;
- Avoir la garantie que leurs efforts seront honorés d'une manière ou d'une autre ;
- Ressentir qu'on n'essaye pas de leur vendre ou imposer quelque chose ;
- Avoir, au contraire, le sentiment de l'opportunité de pouvoir participer à la mise en place d'un monde plus viable.

Ainsi, avant d'inviter les citoyens à procéder à des travaux d'isolation et leur demander de communiquer leurs résultats, par exemple, il conviendra de communiquer à outrance sur la teneur du projet et permettre aux citoyens de se l'approprier. A ces conditions, les demandes d'information permettant de suivre les réalisations citoyennes trouveront un écho favorable. L'expérience démontre que lorsque le public n'est pas correctement informé quant aux objectifs poursuivis, il ne manifeste aucun empressement à coopérer aux efforts communaux.

Action	Titre	Porteur de projet	Financement	Coût	Subsidiation	Subside
ADO-1	Engagement d'un éco-passeur	AC Venfort	Fonds propres	63.000€	Subs RW	-
ADO-2	Information isolation	AC Venfort	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-3	Formation Eco Guide Energie	AC Venfort	Fonds propres	1.000€	Pas de subside	-
ADO-4	Création d'un comité de pilotage	AC Venfort	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-5	Mise en place d'une centrale d'achat	Citoyen	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-6	Sensibilisation du grand public aux URE-chaleur	Citoyen	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-7	Sensibilisation du grand public aux URE-électricité	Citoyen	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-8	Informations spécifiques aux agriculteurs	AC Venfort	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-9	Information aux entreprises	AC Venfort	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-10	Analyse thermographique	AC Venfort	Fonds propres	6.000€	Pas de subside	-
ADO-11	Engagement d'un responsable Energie et Urbanisme	AC Venfort	Fonds propres	300.000€	Pas de subside	-
ADO-12	Sensibilisation aux économies d'énergie	AC Venfort	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADO-13	Sensibilisation des écoles	AC Venfort	Fonds propres	2.000€	Pas de subside	-
ADO-14	Chasse aux gaspis – chaleur	AC Venfort	Fonds propres	2.000€	Pas de subside	-
ADO-15	Chasse aux gaspis – électricité	AC Venfort	Fonds propres	2.000€	Pas de subside	-
ADU-1	Installation solaires thermiques existantes	Citoyen	Prêt bancaire	49.500€	Prime RW	11.000€
ADU-2	Installations photovoltaïques pour habitations privées	Citoyen	Prêt bancaire	6.314.000€	CV	-
ADU-221	Installation PhV 65 kWc	Tertiaire	Fonds propres	143.000€	CV	-
ADU-222	Installation PhV 46 kWc	Tertiaire	Fonds propres	101.200€	CV	-
ADU-223	Installation PhV 150 kWc	Tertiaire	Fonds propres	330.000€	CV	-
ADU-3	Part communale des centrales biogaz Intercommunale	Intercomm.	Montage	-	Subs EU	-

ADU-41	Centrale hydro-électrique de la Converserie	Citoyen	Prêt bancaire	120.000€	CV	42.000€
ADU-42	Centrale hydro-électrique de Talmont	Citoyen	Prêt bancaire	80.000€	CV	28.000€
ADU-43	Centrale hydro-électrique de Montourdon	AC Venfort	Prêt bancaire	210.197€	CV	73.569€
ADU-44	Centrale hydro-électrique étang de Rouge-Eau	AC Venfort	Prêt bancaire	220.000€	CV	77.000€
ADU-5	Ensemble des projets d'isolation de bâtiments communaux	AC Venfort	Prêt bancaire	319.075€	Subs RW	259.056€
ADU-6	Ensemble des projets de remplacement de chaudière dans les bâtiments communaux	AC Venfort	Prêt bancaire	57.440€	Subs RW	46.642€
ADU-61	Bilan des actions citoyennes de 2006 à 08/2014	Citoyen	Prêt bancaire	1.767.679€	Prime RW	579.599€
ADU-7	Ensemble des projets de réduction de consommation électrique dans les bâtiments communaux	AC Venfort	Prêt bancaire	60.262€	Subs RW	47.169€
ADU-8	Réseau de chaleur pour divers bâtiments communaux	AC Venfort	Prêt bancaire	1.266.000€	Subs RW	500.000€
ADU-9	Mini-réseau de chaleur pour divers bâtiments communaux	AC Venfort	Prêt bancaire	700.000€	Subs RW	210.000€
ADU-10						
ADU-110	Rénovation-isolation de logements privés – Planchers	Citoyen	ECOPACK	450.000€	Prime RW	48.000€
ADU-111	Rénovation-isolation de logements privés – Toitures	Citoyen	ECOPACK	1.100.000€	Prime RW	110.000€
ADU-112	Rénovation-isolation de logements privés – Murs extérieurs	Citoyen	ECOPACK	1.400.000€	Prime RW	126.000€
ADU-113	Rénovation-isolation de logements privés – vitrages	Citoyen	ECOPACK	324.000€	Prime RW	10.800€
ADU-114	Rénovation-isolation complète de logements privés	Citoyen	ECOPACK	1.538.500€	Prime RW	271.500€
ADU-12	Economies d'énergie dans les bâtiments scolaires	AC Venfort	Prêt bancaire	1.200.000€	Subs RW	600.000€
ADU-13	Eclairage économique	Citoyen	Fonds propres	70.000€	Pas de subside	-
AD-131	Equipements peu énergivores	Citoyen	Fonds propres	180.000€	Pas de subside	-
ADU-14	Chaudières à condensation	Citoyen	Fonds propres	500.000€	Pas de subside	-
ADU-15	Changement de vecteur énergétique pour le chauffage	Citoyen	ECOPACK	750.000€	Prime RW	40.000€
ADU-16	Installations photovoltaïques	Citoyen	Prêt bancaire	773.430€	Prime RW	499.930€

ADU-17	Installations photovoltaïques pour les bâtiments communaux	AC Venfort	Prêt bancaire	257.810€	Prime RW	166.643€
ADU-18	Installations photovoltaïques pour les bâtiments industriels	Industrie	Prêt bancaire	2.764.850€	CV	-
ADU-19	Installations photovoltaïques pour les bâtiments agricoles	Agriculture	1/3 invest	276.485€	CV	-
ADU-20	Installations photovoltaïques pour les bâtiments tertiaires	Tertiaire	Prêt bancaire	829.455€	Prime RW	-
ADU-21	Installation d'un parc de 10 éoliennes de 50 kW	Industrie	1/3 invest	1.950.000€	Subs RW	390.000€
ADU-22	Installation solaires thermiques	Citoyen	ECOPACK	450.000€	Prime RW	200.000€
ADU-23	Installation d'une centrale de production de biogaz	Agriculture	Montage	15.000.000€	Subs EU	7.500.000€
ADU-24	Biogaz sur cultures dédiées	Agriculture	Montage	15.000.000€	Subs EU	7.500.000€
ADU-25	Diagnostocs énergétiques d'exploitations agricoles	Agriculture	Fonds propres	50.000€	Pas de subside	10.000€
ADU-26	Réduction des consommations des processus de fabrication	Industrie	Fonds propres	300.000€	Pas de subside	90.000€
ADU-261	Performance énergétique des bâtiments tertiaires	Tertiaire	Fonds propres	20.000€	Pas de subside	6.000€
ADU-27	Chauffage d'appoint et changement de vecteur énergétique	Citoyen	Fonds propres	300.000€	Prime RW	48.000€
ADU-28	Installation individuelle de production de biogaz	Agriculture	Prêt bancaire	360.000€	Subs RW	108.000€
ADU-29	Installation d'un parc de 6 éoliennes de 2,97 MW	AC Venfort	Montage	26.730.000€	CV	5.346.000€
ADU-30	Formation à l'éco-conduite	Citoyen	Fonds propres	20.000€	Pas de subside	-
ADU-31	Co-voiturage	Citoyen	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADU-311	Parkings pour co-voiturage	AC Venfort	Fonds propres	50.000€	Pas de subside	-
ADU-32	Remplacement de 6 véhicules de service par des voitures électriques	AC Venfort	Fonds propres	180.000€	Pas de subside	-
ADU-33	Remplacement de 60 véhicules privés par des voitures électriques	Citoyen	Prêt bancaire	1.500.000€	Pas de subside	-
ADU-34	Borne de recharge	AC Venfort	1/3 invest	20.000€	Pas de subside	-
ADU-341	PEDIBUS	Citoyen	Pas de financement	-	Pas de subside	-
ADU-35	Ramassage scolaire	AC Venfort	Fonds propres	375.000€	Pas de subside	-

ADU-361	Pompes à chaleur GEO	Citoyen	ECOPACK	200.000€	Pas de subsidie	-
ADU-362	Pompes à chaleur Air-Air	Citoyen	ECOPACK	137.500€	Pas de subsidie	-
ADU-363	Pompes à chaleur Air-Eau	Citoyen	ECOPACK	200.000€	Pas de subsidie	-
ADU-364	Pompes à chaleur Air-Eau	Citoyen	ECOPACK	350.000€	Prime RW	40.000€
ADU-365	Pompes à chaleur Eau-Eau	Citoyen	Prêt bancaire	750.000€	Subs RW	150.000€
ADU-37	Réintroduction de haies vives	AC Venfort	Fonds propres	15.000€	Subs RW	10.500€
ADU-38	Reboisement d'aires non valorisées	AC Venfort	Fonds propres	6.000€	Subs RW	4.200€
ADU-381	Reboisement d'aires non valorisées	AC Venfort	Fonds propres	12.000€	Subs RW	8.400€
ADU-389	Culture de myscanthus	Agriculture	Fonds propres	10.000€	Subs RW	7.000€
ADU-39	Participation de l'intercommunale dans les parcs éoliens	Intercomm.	Montage	456.815€	CV	137.044€
ADU-40	Installation innovante de stockage d'énergie	Industrie	Montage	3.000.000€	Subs RW	600.000€

Quelques précisions sur les mesures liées à la mobilité

ADU-30 : Formation à l'éco-conduite

Mis à part la sensibilisation des citoyens à rouler « mieux », dans la pratique, une formation à l'éco-conduite menée par un professionnel, est un réel atout, car dans les faits, avec le même véhicule et les mêmes types de trajets, des réductions de consommation supérieures à 10 % sont des réalités.

Secteur	Transport
Description	Formation de 100 conducteurs à l'écoconduite
Calcul basé sur la moyenne belge de 15.490 km/an et une consommation moyenne de 6 litres essence ou diesel.	
Nombre	100 conducteurs
Investissement	20.000€
Financement	Fonds propres
Consommation actuelle estimée	92.940 litres de carburant
Réduction de consommation	9.294 litres de carburant

<i>Economie en énergie fossile</i>	<i>92,9 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>24,3 T CO2</i>

ADU-31 : Covoiturage

Secteur Transport

Description Prise en compte du covoiturage existant depuis 2006 et mise en place d'une politique d'incitation couplée avec la création ou l'agrandissement des aires destinées au covoiturage (ADU-311). Calcul basé sur une consommation moyenne de 6 litres essence ou diesel, 215 trajet aller et retour par an.

Nombre 300 conducteurs

Investissement néant

Nombre de conducteurs potentiel : 300 → 1 voiture/4 assure le transport.

Trajet moyen quotidien : 80 km (Venfort-lie de travail AR)

Nombre de km évité : $3/4 \times 300 \times 215 = 3.870.000$ km

Réduction de consommation estimée : $3.870.000 \times 6 / 100 = 232.200$ l

<i>Economie en énergie fossile</i>	<i>2.322,0 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>606,0 T CO2</i>

ADU-311

Secteur Transport

Description Cette action combine plusieurs sous actions :

- Signalisation adéquate des aires de parking existantes (E609, gare de Venfort-le-Long)
- Agrandissement d'aires de parking existantes (E609, gare de Venfort-le-Long)
- Création de nouvelles aires de parking (Zoning industriel, Latrival)

Nombre 200 places de parking supplémentaires

Investissement 50.000€

Financement Fonds propres

<i>Economie en énergie fossile</i>	<i>0 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>0 T CO2</i>

ADU-35 : Ramassages scolaires

Secteur Transport

Description Action de ramassage scolaire à vélo à assistance électrique avec les aînés, financement de matériel vélo (casque, gilet fluo...) et de petits aménagements de sécurité

Nombre 250 vélos

Investissement 375.000€

Financement Fonds propres

<i>Economies en énergie fossile</i>	<i>90,0 MWh</i>
<i>Réduction des émissions CO2</i>	<i>23,5 T CO2</i>

ANNEXES

PRESENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Dans le cadre de ses objectifs de développement durable, la commune de Venfort s'est engagée dans un programme d'efficacité énergétique des bâtiments privés et publics et de développement des énergies renouvelables, notamment via la Convention des maires.

Le Conseil consultatif se fixera des objectifs en termes de thèmes prioritaires à traiter et établira un planning d'action. Ces thèmes pourront par exemple être :

- Cadastre des bâtiments communaux
- Cadastre des consommations, tous secteurs confondus
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Eco-quartier
- Mobilité
- Etude du potentiel en énergies renouvelables
- Sensibilisation de la population
- Normes urbanistiques
- Eclairage public
- Visites de terrain
- ...

Dans ses réflexions et actions, le Conseil Consultatif devra viser toutes les catégories sociales des citoyens de la commune, ainsi qu'assurer une bonne répartition géographique.

Composition du CCDLD de Venfort :

- Octave Lecaire, Venfort-le-Long
- Maxime Dieupart, Venfort-Station
- Jean Leloup, Venfort
- Hélène Bolzano-Cesare, Latrival
- Mathieu Marteau, Venfort-le-Long
- Blaise Letouquet, Venfort-le-Long
- Simon Parana, Venfort-le-Long (Vents d'Ouest)
- Erwan Meunier, Sancouci (Pôle Energie de Talmont)
- Daniel Lelion (éco-passeur)
- Amélie Petival (Echevine du développement durable)
- Justin Ledoux (Conseiller communal du groupe de la majorité, Président du conseil communal)
- Colin Gerhard (représentant du groupe Ensemble pour Venfort)

RAPPORT EOLIEN

JUIN 2016

DOSSIER EOLIEN

SEPTEMBRE 2015

DEFIS SCRL



DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT FORMATION INTERVENTION SOCIALE

DOSSIER VENFORT
IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN

SEPTEMBRE 2015

DOCUMENT N° 1 : TOUTES-BOITES VENTS D'OUEST (MARS 2015)

Feu vert...

Le vent est à nous !



Vents d'Ouest SCRL

Permis octroyé pour 6 éoliennes à Venfort !

Vents d'Ouest une coopérative heureuse ! Ce permis, octroyé par la Région wallonne, reconnaît et concrétise 5 années d'un intense travail bénévole, de réflexions collectives, de compétences acquises et de persévérance. Vents d'Ouest a porté un projet solide, argumenté et reconnu par divers experts. Nous pourrions maintenant produire localement notre électricité sans polluer.

UNE éolienne pour Vents d'Ouest

Exploiter collectivement le vent, ressource locale, gratuite et inépuisable et en tirer des bénéfices : le rêve de Vents d'Ouest devient réalité !

Des citoyens engagés

En s'impliquant dans la création de ce parc éolien, Vents d'Ouest a osé « *jouer dans la cour des grands industriels de l'énergie, en affirmant les droits et la capacité de simples citoyens à gérer les ressources de leur territoire de vie* » (témoignage donné par un coopérateur de Vents d'Ouest).

Un exemple à suivre

L'étude d'incidences sur les impacts liés à la présence des éoliennes et les mesures de compensation et d'atténuation originales proposées par Vents d'Ouest ont été reconnues comme « *un modèle du genre, à répéter dans d'autres circonstances* » (avis rendu par l'Université en novembre 2014).

En avant, le feu est vert !

Tenir compte des avis

Ce permis a été accordé, entre autres, sur base de 17 avis techniques favorables (sur 20).

Par ailleurs, 1.792 personnes (dont près de 1.400 vivant à et autour de Venfort !) ont donné un signal positif en soutenant le projet porté par Vents d'Ouest. Des avis défavorables ont aussi été écoutés. Cela a abouti à un feu vert pour la construction d'un parc respectueux des contraintes humaines et environnementales : 6 éoliennes – au lieu des 7 initialement demandées – seront implantées le long de l'autoroute.

Continuer à avancer ensemble, au bénéfice de tous

- Investir dans l'utilisation des sources d'énergies renouvelables locales ;
- Informer pour mieux gérer nos besoins énergétiques ;
- Proposer des solutions tenant compte des contraintes et des besoins ;

C'est avant tout prendre soin de nous-mêmes et préserver notre environnement immédiat !

C'est dans cet esprit que Vents d'Ouest continue à avancer !

Vents d'Ouest : bien plus que des éoliennes !

« **Fonder et faire vivre Vents d'Ouest** est dans la lignée **des missions citoyennes que je mène en tant que femme, soucieuse de mon écosystème** et du monde dans lequel il s'inscrit. C'est un investissement où la première énergie renouvelable engagée est celle de tout un chacun et où le premier rendement est le plaisir d'arriver à **construire ensemble avec les moyens et compétences de tous, orientés vers le bien commun** ».

« Vents d'Ouest n'a pas manqué de **s'occuper des aspects environnementaux en tenant compte des avis des uns et des autres, en toute transparence**. Par ailleurs, je dois signaler que j'ai pris la peine de me rendre sur différents sites (éoliens) afin de me rendre compte d'éventuelles nuisances liées à l'exploitation d'éoliennes. **Je suis à présent absolument convaincu que le bruit généré par les éoliennes de Latrival ne sera pas perçu par les plus proches des riverains** »

« **L'énergie éolienne n'est pas une solution, mais une solution alternative aux centrales nucléaires**, lesquelles ne m'inspirent guère d'engouement démesuré. Je l'avoue. J'habite le village de Fauchy depuis plus de 60 ans et la vue d'éoliennes ne me dérangera certainement pas du tout »

« **Il me paraît fondamental, singulièrement en période de crise économique, d'installer des systèmes permettant d'utiliser l'énergie fournie gratuitement par la nature**. S'agissant de l'aspect paysager, l'impact sera forcément limité et **le citoyen lambda s'habitue, comme il s'habitue à tous les changements harmonieux** »

« Le développement des énergies renouvelables est capital pour notre avenir, mais surtout pour celui de nos enfants, de nos petits-enfants ainsi que les autres générations à venir. **Les projets que soutient Vents d'Ouest, et en particulier les projets éoliens de Venfort, sont un moyen de répondre à ce besoin vital de protection de notre planète bleue, et ce, tout en y intégrant de manière active et responsable la population locale** »

« Je représente le marché biologique de Rapignies et j'estime que le projet de Vents d'Ouest est cohérent par rapport à ses objectifs sociaux et environnementaux. Le mode de fonctionnement de Vents d'Ouest démontre un **réel engagement citoyen à entrer dans une nouvelle ère de production et de consommation d'énergies** »

« Créer une coopérative citoyenne pour exploiter des éoliennes citoyennes, c'est non seulement le projet de **produire une énergie renouvelable respectueuse de l'environnement**, mais en récupérant notre vent, nous refusons aussi son appropriation par les grands producteurs du secteur »

« En 1980 déjà, mon travail de fin d'études avait pour sujet les éoliennes. C'est dire si ce sujet m'intéresse depuis longtemps. Rejoindre Vents d'Ouest était donc une évidence. **J'ai souhaité rejoindre une coopérative qui ambitionnait de produire de l'énergie verte, locale et citoyenne.** Si grâce à ce projet, on peut construire un parc éolien (à Venfort) avec un « moulin citoyen », alors je pense, sans réserve, que **nous participons concrètement à résoudre une partie des problèmes énergétiques et environnementaux** »

« L'abandon des énergies fossiles et le recours aux (énergies) renouvelables sont inéluctables ! **J'ai décidé d'être partie prenante afin d'avoir mon mot à dire et d'en bénéficier** »

On entend que les énergies renouvelables sont beaucoup plus chères que les énergies fossiles. C'est un malentendu lourd de conséquences. **Dans le prix des énergies renouvelables est comprise l'entièreté de leurs coûts** (jusqu'au démantèlement du matériel de production et à la remise en état du terrain), alors que dans le prix du pétrole, du gaz ou du charbon, (du nucléaire), ce n'est pas le cas : vous ne payez pas pour les 200 millions d'années qu'il a fallu pour constituer le stock, vous ne payez pas pour les marées noires, pour les guerres qui ont déjà commencé et qui s'aggraveront encore afin de s'approvisionner en pétrole, et vous ne payez pas non plus pour la charge environnementale catastrophique produite par ces énergies fossiles (Bertrand Piccard, initiateur du Solar Impulse – un avion capable de voler sans une goutte d'essence ! –, *Changer d'Altitude*, p.288, Stock)

L'éolienne citoyenne de Hardi Mont (Vilencourt) : un projet voisin similaire

Le 11 février 2015, au terme d'une année d'un chantier sans problème, la coopérative Hardi Mont a mis en service son éolienne citoyenne.

Elle fait partie d'un parc de 6 machines, toutes situées le long de l'autoroute E609.

Cette éolienne bénéficie d'une technologie de pointe, répondant aux exigences actuelles. Celles de Vents d'Ouest et de tout le parc éolien de Venfort seront du même type.

Avec ses 150 m de hauteur, pales comprises, et une puissance de 2 mégawatts, elle satisfait les besoins d'environ 1.500 familles et participe à la réduction des gaz à effets de serre.

370 coopérateurs pour Hardi Mont, 460 pour Vents d'Ouest : dans notre paysage provincial, les éoliennes de ces 2 coopératives sont là pour témoigner de la volonté citoyenne de s'engager dans la production d'énergies respectueuses de l'homme et de l'environnement.

Des femmes et des hommes, de simples citoyens au sens le plus noble du terme, participent à la gestion des ressources et de leur territoire de vie »

Le parc éolien de Venfort en 10 points-clés

Permis accordé pour **6 éoliennes situées le long de l'autoroute E609**. Un seul et exclusif parc sur le territoire de la commune.

100.000 euros par an : c'est le revenu estimé pour la commune sous forme de location de terrains et de taxes sur les éoliennes.

Production du parc = consommation de **100.000 foyers**, c'est-à-dire plus que Venfort, Cielle et Rapignies. Un grand pas vers notre autonomie énergétique !

Possibilité pour le citoyen d'**acheter l'énergie produite** par l'éolienne de Vents d'Ouest.

Projet citoyen développé par la coopérative Vents d'Ouest et reconnu **exemplaire** par les experts indépendants de l'Université.

Projet respectueux des habitants et de l'environnement par des mesures d'atténuation et de compensation (restauration de haies, mardelles, vergers,...).

Utilisation d'une technologie propre et sûre pour produire de l'énergie qui ne pollue pas notre environnement (sols, airs et rivières). **L'empreinte carbone de la construction, de l'entretien et de la démolition d'une éolienne est effacée en une seule année !**

- Impact positif sur l'environnement et sur la réduction d'émissions de CO2.

Aucun impact sonore supplémentaire vu l'implantation le long de l'autoroute.

Absence de flashes au sommet des éoliennes (sauf en cas d'exercices militaires).

Technologie de pointe et d'avenir, créatrice d'emplois nouveaux.

**Le vent est gratuit et inépuisable.
Exploisons cette ressource ensemble !**

DOCUMENT N°2 : TOUTES-BOITES VENFORT GAGNANT (MARS 2015)



NON, le permis éolien sur Venfort n'est pas octroyé

Nous nous excusons de vous envoyer un simple document, sur papier recyclé, et non un somptueux triptyque comme les promoteurs Vents d'Ouest l'ont fait récemment.

Simple citoyens, au sens le plus noble du terme, nous participons à la gestion réellement parcimonieuse de notre territoire de vie (sic).

Certains le prétendent, d'autres le font...

Il y a quelques mois, vous avez reçu, à plusieurs reprises, dans vos boîtes aux lettres des informations concernant le premier parc éolien projeté sur notre territoire communal entre Venfort-le-Long et Latrival.

Vous êtes également très nombreux, partout dans les différents villages de la commune, à avoir manifesté **vo**tre **opposition** à ce projet en signant une lettre qui fut remise aux autorités dans le cadre de l'enquête publique.

Nous revenons vers vous pour vous informer de l'évolution de cette affaire, la Commune ayant omis de le faire dans son dernier bulletin...

Par le **vote courageux** de trois échevins (A.M. Traquet, G. Gode-droid, P. Laruelle) qui ont entendu les critiques fondées de leurs concitoyens, l'avis remis par la commune est **né**gatif. Vote courageux, car après le lobbying intense exercé, comme à l'habitude, par les promoteurs depuis plusieurs années (déjà sous la précédente majorité), il n'était pas évident de réévaluer l'utilité ou plutôt l'inutilité de ce projet pharaonique.

Ce projet occasionnerait **beaucoup de dégâts locaux** à notre charge au profit d'investisseurs très majoritairement extérieurs, pour une production faible, chère et aléatoire qui ne résoudra en rien l'indépendance et la sécurité de l'approvisionnement en électricité tant au niveau national que local.

Quant à la diminution des gaz à effet de serre, cela reste encore à démontrer étant donné la nécessité de compenser la production éolienne intermittente via des moyens habituellement polluants (cfr. le grand retour des centrales à charbon en Allemagne).

Le fonctionnaire délégué de la Région wallonne a, quant à lui, remis un avis favorable, ce qui explique l'emballement et les cris de victoire des adeptes du vent.

Mais les choses ne sont pas dites pour autant. Des citoyens opposés à ce projet ont introduit un recours.

Ils ont pris pour ce faire le conseil d'un bureau d'avocat et lui ont remis leurs arguments, fruit d'un travail de documentation mené depuis plusieurs mois et de l'analyse du volumineux document de l'étude d'incidence rédigé pour les promoteurs.

Le cheminement de cette procédure est assez long et il faudra donc encore attendre de nombreuses semaines la décision du Ministre de l'Aménagement du territoire (C. Thomas)

L'information que vous donne Vents d'Ouest en annonçant l'octroi du permis est inexacte, voire abusive.

Le nombre considérable de lettres d'opposition reçues, essentiellement de citoyens habitant la commune, contrairement à celles en faveur de Vents d'Ouest reçues de communes extérieures, renforce notre détermination.

Le combat peut encore être long et onéreux, car l'adversaire sera également très déterminé ; il pourra également déposer des recours. N'oublions pas qu'au-delà de la société lucrative Vents d'Ouest, cheval de Troie dans cette affaire, se profilent des sociétés également commerciales (TrabelElec, EcoVentus), mais autrement plus puissantes financièrement et politiquement.

Plus que la production locale d'électricité, ou le sauvetage de la planète invoqué par Vents d'Ouest et consorts, c'est de « gros sous », de lucre, dont il s'agit, malheureusement aux mépris d'une partie importante des citoyens de notre commune. Les effets délétères sur les populations voisines de ces parcs éoliens sont de plus en plus nombreux et reconnus. Ces machines sont loin d'être aussi écologiques, propres et efficaces que ce que l'on essaie de nous faire croire.

A force de vouloir faire surfer continuellement les citoyens sur la « vague verte » elle se transforme en véritable tsunami qui engloutit l'esprit critique !

Nous n'acceptons pas les slogans lénifiants et simplistes des adeptes du vent.

Avec vous, nous comptons maintenir un cadre local de vie agréable, et ne pas le sacrifier à un fétichisme coûteux, inefficace et trompeur.

Gardons le nôtre

Le collectif citoyen Venfort Gagnant

DOCUMENT N°3 : CHRONOLOGIE DES FAITS

2008

La Commune de Venfort est interpellée par des promoteurs éoliens qui veulent installer des machines le long de l'autoroute E609 entre Fauchy et Latrival.

Point abordé au conseil communal de février Lucas Weber (échevin de l'environnement) prend en charge le dossier.

2009

Déclassement par la Défense nationale de la zone de survol à basse altitude couvrant notre Commune. L'implantation des éoliennes est donc possible.

Janvier 2010

Réunion du Collège. L'Echevin Lucas Weber demande aux promoteurs de présenter leurs projets devant la CCATM et de se positionner par rapport aux critères d'une grille d'évaluation : productible, nombre d'éoliennes sur terrains communaux, distance des habitations, capacité du développeur à proposer des solutions pour aider la Commune à monter dans le projet et niveau de participation de la Commune et des citoyens.

Mars 2010

Courrier de 6 riverains adressé au Collège communal. Extrait.

L'énergie du vent n'appartient à personne en particulier et doit être considérée comme une ressource universelle. Elle ne peut donc faire moralement l'objet d'aucune appropriation par un promoteur privé à son seul bénéfice. Son exploitation doit se faire dans le respect de règles visant à maximiser son potentiel tout en gardant les nuisances à leur niveau minimal tant pour l'environnement que pour les habitants.

Avril 2010

La Cellule de Développement Durable de la province confirme l'intérêt du site de Venfort pour l'éolien (3^{ème} site le plus intéressant de la province). La Commune et l'échevin Lucas Weber poursuivent dans son intention de soutenir l'implantation d'un parc d'éoliennes.

Septembre 2010 et octobre 2010

Organisation de deux réunions d'information publique (les deux premières). Présentation des projets de deux promoteurs concurrents en lice (la société TrabelElec et un consortium ZonderWolken&EcoVentus). On y évoque la nécessité d'une participation publique-citoyenne significative : les citoyens de Venfort doivent être impliqués dans ce projet.

2011

La Commune tente une conciliation entre les deux développeurs, afin d'éviter le blocage dû à la poursuite de deux projets concurrents.

Fin 2011

La conciliation aboutit. Il n'y a plus qu'un seul projet éolien en développement à Venfort pour un parc situé le long de l'autoroute E609 et à proximité de Venfort-le-Long et de Latri-val (le site de Fauchy, évoqué en 2008, a été abandonné).

Janvier 2012

Constitution d'une coopérative « Vents d'Ouest » au départ d'habitants de Venfort et des communes voisines. La coopérative se porte candidate en tant que co-développeur du projet. Le Collège communal de Venfort émet un avis favorable, et soutient Vents d'Ouest dans la négociation avec TrabelElec et EcoVentus. Objectif : aboutir à un accord de collaboration. Le projet doit inclure une participation citoyenne à concurrence de 25%.

Octobre 2012

Elections communales. Changement de majorité. Le bourgmestre Létroit (Ensemble pour Venfort) est remplacé par Mme Marie Rivesaltes (Oser). L'Echevin Lucas Weber perd son mandat ; il est remplacé dans la gestion des dossiers énergétiques par Mme Amélie Petitval. Voir en annexe, la composition du Conseil communal.

Juin 2013

Organisation par la Commune d'une réunion d'information préalable de la population au sujet de la demande de permis unique introduite par Vents d'Ouest.

Voir ordre du jour page suivante.

Octobre 2013

Introduction d'une pétition contre le futur projet éolien : 350 signatures ; 40 habitants de Venfort viennent à la Maison communale pour porter leurs revendications.

Création d'un Collectif d'opposants : *Venfort Gagnant*. Leurs récriminations : le bruit et la qualité paysagère des lieux ; pas d'accord pour un éolien porté par des promoteurs industriels.

Réunion d'Information Préalable (RIP) de la population concernant une demande de permis unique relative à l'implantation de 7 éoliennes

Les Sociétés :

TrabelElec Belgium SA, dont le siège social est situé Wellingtonlaan 451 à Oostende

EcoVentus SPRL, dont le siège social est situé rue du Diable Vert 23 à Corvisart

Vents d'Ouest SCRL, dont le siège social est situé rue Saint Archibald 12 à Venfort

Informent la population qu'elles prévoient d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 7 éoliennes, accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques, sur le territoire de la Commune de Venfort.

Le projet se situe entre Venfort-le-Long et l'Autoroute E609, aux lieux-dits « Ti-Château » et « Devant Long Pré ».

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, cette demande de permis doit faire l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement et d'une réunion d'information du public, à laquelle chacun est invité à assister.

La réunion d'information du public se tiendra le mardi 25 juin 2014, à 20 heures, en la salle « L'Amitié », à Venfort-le-Long.

Cette réunion a pour objet :

1. de permettre aux demandeurs de présenter leur projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de :

- TRABELELEC BELGIUM SA – Bart VANLOO, Wellingtonlaan 451 à Oostende et/ou bvl@trabelec.be
- ECOVENTUS – Amédée LHEUREUX (tél. : 096/452.687)
- VENTS D'OUEST – Arthur LEBRETON, Président du Conseil d'Administration (tél. : 0435/11.22.33)

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit, au Collège Communal de Venfort, rue du Potelet à Venfort (avec copie, à l'une des sociétés demanderesse, adressées aux personnes de contact mentionnées ci-dessus) et ce, dans un délai de quinze (15) jours, à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au 10 juillet 2014 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

13 novembre 2013

Approbation par le Conseil communal du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché pour la désignation d'un auteur de projet qui réalisera l'étude d'incidences du projet éolien à Venfort.

Il est décidé que le résultat de l'étude devra faire l'objet d'une présentation devant le Conseil communal en présence de représentants de Vents d'Ouest, de Venfort Gagnant et des riverains du village de Latrival.

Décision approuvée par 13 OUI (Mme Rivesaltes, M. Traquet, M. Godefroid, Mme Petitval, M. Laruelle, M. Carton, Mme Caution, M. Letien, M. Létroit, M. Petit, M. Vallet, Mme Waals, Mme Zélote) et 3 NON (Mme Ockrent, MM. Dupont et Weber).

20 novembre 2013

Avis défavorable du Conseil communal sur la cartographie de l'éolien en Wallonie. Seul le conseiller Lucas Weber (échevin de l'environnement lors de la précédente législature) vote pour.

Cette décision du Conseil communal a été précédée d'une enquête publique. 49 courriers d'habitants de Venfort rentrés à la Commune, « avec environ 1/3 d'avis positifs et 2/3 d'avis négatifs » (précisions de l'Echevine Amélie Petitval).

Public nombreux dans la salle communale (des pros et des anti-éoliennes). La Bourgmestre rappelle qu'il ne s'agit pas du projet venfortois, mais du cadre éolien. « *Au sein du Collège, nous avons effectué un travail posé, objectif. Nous nous sommes laissé le temps de la réflexion. Et il faut éviter les amalgames entre les éoliennes, de façon générale, et le cadre cartographique éolien et le projet venfortois. Ce sont trois choses différentes* » (Marie Rivesaltes, Bourgmestre).

« Le projet éolien venfortois fera l'objet en 2014 d'une enquête publique, avec une réunion d'information et une consultation des citoyens sur base d'une étude d'incidence. La commune va désigner un bureau d'étude qui en fera une analyse scientifique et critique. Celle-ci sera présentée au conseil en présence des représentants de Vents d'Ouest, de Venfort Gagnant et des pétitionnaires » (Amélie Petitval, Echevine en charge de l'énergie et du développement durable).

Réactions à l'issue du Conseil.

Mathieu Marteau, porte-parole du Collectif Venfort Gagnant : « *Pour arriver à la production d'autant de mégawatts ici, ils vont commencer par 7 éoliennes et comme Venfort est encerclé, nous allons nous retrouver, si ça tombe, dans 5 ou 10 ans, avec 20 éoliennes autour de nous. Et ça nous n'en voulons absolument pas* ».

Arthur Lebreton, président de la coopérative Vents d'Ouest : « *C'est un avis sur la cartographie, elle doit accompagner un décret qui devrait être voté au Parlement wallon. Donc, c'est*

un processus législatif qui est en cours. Or le projet est à l'étude depuis plusieurs années. Il est pour l'instant indépendant de ce processus législatif ».

Extrait du procès-verbal de la séance du 20/11/2013 page suivante.

22 novembre 2013

Communiqué de presse de Vents d'Ouest.

« Nous nous inquiétons du climat de peur que certains tentent de propager et de ses conséquences pour nos relations futures dans nos villages. Vents d'Ouest s'insurge contre la campagne de désinformation organisée contre tout ce qui touche à l'énergie éolienne et au projet de Venfort. Nous dénonçons le contenu des tracts au sujet de la cartographie. Non, Venfort ne sera pas cerné par les éoliennes. Pour deux raisons : d'une part, il suffit d'un parc et demi comme celui de Venfort pour atteindre l'objectif des 47GWh en 2020 pour toute la zone d'habitat de référence (Venfort et les communes avoisinantes : Cielle, Gerberoit et le nord de Vilencourt). D'autre part, tout projet fera l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement. Celle-ci imposera des contraintes en matière de covisibilité de parcs et d'azimut libre de toute éolienne pour chaque village. La cartographie est donc indicative ».

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 NOVEMBRE 2013

Présents :

M. Justin LEDOUX

Mme Marie RIVESALTES

Mr André-Marie TRAQUET, Mr Gérard GODEFROID

M. Emile CARTON, Mr Pierre LARUELLE

Mme Elsa VERBOVEN

Mr André LETROIT, M. Pierre DUPONT, M. Lucas WEBER

Mme Célia ZELOTE, Mr Henri LETIEN, Mr Gilles PETIT,

Mr Paul VALLET, Mme France OCKRENT, Mme Amélie PETITVAL,

Mr Sébastien LECOMTE et Mme Claudine CAUTION

Président ;

Bourgmestre ;

Echevins ;

Présidente du CPAS ;

Conseillers communaux ;

Mme Raphaëlle DI FERRO

Directrice générale ;

Excusés ou absents :

Mme Emmanuelle WAALS

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Point n°3 Cartographie de l'éolien en Wallonie : avis du Conseil communal

Le Gouvernement a décidé de se doter de 3 outils pour encadrer cette nouvelle politique, à savoir :

- Un nouveau cadre de référence pour
- Une carte positive traduisant le cadre actualisé ;
- Un décret ;

Considérant que ce cadre éolien actualisé a été approuvé par le Gouvernement wallon le 21 février 2013 et modifié par décision du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 ;

Vu que cette carte positive est un document cartographique accompagné du dossier méthodologique ayant servi à son élaboration ; que ce document a pour but de donner un cadre de planification à la mise en œuvre du programme éolien à l'horizon 2020 ;

Vu que la cartographie des zones « favorables » est le résultat du croisement d'un ensemble de critères d'exclusion avec des zones de vent suffisants ;

Vu que le Cabinet du Ministre précise dans son courrier que les zones identifiées favorables ont une valeur indicative ; que des éoliennes pourraient être implantées en-dehors de ces zones dès lors que le projet respecterait la législation en vigueur (évolution des contraintes, dérogation en zone forestière, etc.) ;

Considérant que le futur décret relatif à l'implantation des éoliennes décrira les modalités du mécanisme de gestion des projets éoliens en Wallonie ;

Considérant que le nouveau dispositif reposera sur une carte des lots (30 sur la Wallonie) avec un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence de l'objectif de 3.800GWh/an ;

Vu que ces 30 lots, auxquels sont affectés un productible spécifique minimum à réaliser, seront ouverts à des projets d'implantation qui devront répondre au cahier des charges du lot, à l'issue d'une

procédure d'évaluation des incidences des projets et d'une enquête publique ; que chaque lot sera attribué au projet le plus pertinent tant en termes de productible qu'en termes de respect de la qualité de vie des citoyens et d'ouverture à participation citoyenne et communale ;

Vu que le territoire de Venfort est concerné par les lots numéro 11, 15 et 16 ;

Considérant que dans le lot 11, il n'y a pas de zone favorable sur la commune de Venfort ;

Considérant qu'une petite partie de la commune se trouve dans le lot 15, il s'agit de la partie ouest, Sansouci – Venfort-Station – Laveu ;

Considérant que la majorité du territoire de la commune de Venfort est reprise dans le lot 16, avec principalement la commune de Vilencourt et la commune de Rapignies ;

Considérant que l'objectif pour cette zone, donc pour les 3 communes, est de 47 GWh/an, c'est-à-dire 10 éoliennes de 2 MW (mât 100 m de haut) ou 7 éoliennes de 3,2 MW (mât 150 m de hauteur) ;

Considérant qu'une enquête publique a été organisée sur le territoire communal de Venfort ; que des avis ont été publiés aux endroits habituels d'affichage et sur le site internet de la commune ; que ces avis stipulaient que les documents faisant l'objet de l'enquête ainsi que les documents liés étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet du SPW-DGO4, à savoir :

- La carte positive de référence traduisant le cadre actualisé (objet de l'enquête)
- La carte des lots croisée avec les zones favorables, à différentes échelles ;
- Une fiche synoptique par commune ;
- Le dossier méthodologique ;
- Le rapport sur les incidences environnementales ;
- Le cadre de référence ;

49 courriers ont été reçus par la commune, avec environ 1/3 d'avis positifs et 2/3 d'avis négatifs ;

Considérant que la CCATM, commission consultative du territoire et de la mobilité a remis un avis favorable avec des interrogations au niveau du paysage, des normes de bruit, des aspects techniques et du nombre d'éoliennes.

A l'unanimité moins 1 NON (M. Weber) ;

En fonction de tous ces éléments, le CONSEIL COMMUNAL DECIDE

De prendre acte que le cadre de référence pour l'éolien a été actualisé et approuvé le 11 juillet 2013 pour tout le territoire de la Wallonie ;

De prendre acte que la cartographie de l'éolien associé à ce cadre de référence a été approuvée provisoirement le 11 juillet 2013 par le Gouvernement ;

D'émettre un avis défavorable avec les remarques suivantes :

La Commune de Venfort reconnaît la nécessité d'une transition vers un mix énergétique bas carbone avec une part significative d'énergies renouvelables, une réduction des consommations énergétiques et une sortie programmée du nucléaire. Elle veut participer activement à ces objectifs de transition énergétique qu'elle soutient, pour notre autonomie, pour notre sécurité et notre indépendance financière. Nous ne pouvons cependant pas limiter les efforts de notre commune et des communes wallonnes au grand éolien terrestre et réfutons le fait que « notre région est relativement pauvre en autres sources d'énergies renouvelables » et nous encourageons les économies d'énergie et d'autres sources d'énergie comme la biomasse, le solaire, l'hydraulique ou l'éolien offshore. Nous souhaitons que la Région wal-

lonne mette en place une vraie politique d'encouragement au niveau de la performance énergétique des bâtiments existants.

La carte ne dispense pas d'étudier en détail dans le futur chaque implantation du point de vue de son incidence sur l'environnement et les riverains, mais aussi de son productible et de sa faisabilité technique et ce, dans le cadre d'une étude d'incidence pour chaque projet individuel. La commune de Venfort rejoint l'avis du conseil supérieur de la santé belge que émet des recommandations visant à développer l'énergie éolienne « d'une manière socialement responsable » et conseille, entre autre, de prendre en considération un niveau sonore maximum de 45 db(A) le jour et de 40 db(A) la nuit et des critères par rapport aux ombres stroboscopiques à limiter à 30 heures/an et 30 minutes/jour. Ce niveau sonore est le maximum que l'on accepte à l'extérieur des habitations et nous rejetons le principe des mesures de compensation, comme l'isolation acoustique des habitations.

La commune demande des mesures acoustiques systématiques après implantation et la réalisation d'un suivi médical des populations exposées aux éoliennes, par une instance faisant autorité, afin d'objectiver les nuisances et risques subis en matière de santé publique.

La préservation du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la préservation d'un territoire attractif pour les activités touristiques développées pour la plupart autour d'un environnement de qualité sont des priorités qui amènent la commune de Venfort à rejoindre l'avis du Parc Naturel « Vallée de la Basse-Douce Forêt de Venfort ». Celui-ci recommande, sur son territoire, d'exclure l'implantation d'éoliennes à moins de 750m des zones d'habitat, des zones d'habitat à caractère rural ainsi que des habitations isolées. Cette distance est portée à 1.000m si l'habitat est situé dans le sens des vents dominants par rapport aux éoliennes.

Du point de vue de la biodiversité, nous saluons la proposition d'un protocole de comptage qui permettra une meilleure comparaison des données et la désignation précise des mesures de compensations.

Pour le lot 16, la zone au sud de la sortie 129 de la E609 en direction de Cielle nous paraît comme la plus appropriée sur notre commune du fait des distances élevées aux habitations et de la présence de la zone industrielle, ce qui permet de concentrer les nuisances comme recommandé par le cadre éolien wallon.

Les efforts réalisés pour inclure le citoyen et les communes dans la participation financière doivent être salués. La commune de Venfort salue d'ailleurs tout le travail de la coopérative citoyenne locale Vents d'Ouest qui s'est investi et a contribué à reconnaître les participations citoyennes dans les projets éoliens wallons.

La carte du cadre éolien ne doit pas avoir de valeur réglementaire et nous insistons sur le fait que la commune de Venfort, comme les autres communes wallonnes, pourra émettre un avis négatif sur un dossier qui serait jugé inacceptable, bien que repris sur une zone favorable ».

Janvier 2014

Projet d'un autre parc éolien à Venfort par de nouveaux promoteurs veulent implanter un autre projet éolien à Venfort. Organisation d'une réunion d'information le 11 février sur les deux projets concurrents.

Le nouveau projet émane de l'ASBL ADAM (Agir Durablement Avec Méthode). L'ASBL a été créée il y a un peu plus de dix ans. Ils avaient mené à bien un projet local de construction d'une éolienne destinée à assurer l'autonomie énergétique d'une commune hennuyère.

Leur projet sur Venfort prévoit deux parcs éoliens : un en bordure de l'autoroute ; l'autre près de Venfort-le-Long.

10 février 2014

La coopérative Vents d'Ouest a déposé une demande de permis unique pour un parc de 7 éoliennes.

11 février 2014

Tenue des deux réunions d'information (une pour chaque projet) : entre 300 et 350 personnes présentes dans la salle des fêtes de Venfort-le-Long. Le projet de l'ASBL ADAM ne suscite pas l'enthousiasme.

Mars 2014

La demande de permis unique introduite par Vents d'Ouest est jugée incomplète par le Département des Permis et Autorisations du SPW. Des compléments sont demandés : des détails techniques, qui n'exigent que quelques jours de travail.

13 mars 2014

Incident à Venfort-le-Long. Inscription d'un tag anti « Vents d'Ouest » sur le pont du chemin de fer.

22 octobre 2014

Conseil communal : intervention de Lucas Weber sur les modalités de l'envoi du courrier-pétition de Venfort Gagnant. Ce courrier-pétition est arrivé en même temps que le toutes-boîtes d'information édité par la Commune. « *Il ne manque plus que l'agrafe et que les frais aient été partagés !* » (Lucas Weber). « *La distribution simultanée du bulletin communal et du courrier de Venfort Gagnant est purement fortuite !* » (André-Marie Traquet).

27 octobre 2014

Avis favorable du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable.

4 novembre 2014

Ultime réunion d'information organisée à Venfort-le-Long. Les experts y présentent leurs analyses environnementales.

Permis unique pour un parc éolien à VENFORT

1. DONNEES DE BASE

Demande : Permis unique.

Projet :

Implantation d'un parc de 7 éoliennes d'une puissance électrique individuelle de 3MW.

Localisation : le long de l'autoroute E609.

Situation au plan de secteur : zone agricole.

Catégorie : N°4 – Processus industriels relatifs à l'énergie.

Demandeur : Vents d'Ouest SCRL, Venfort

Auteur de l'étude : Garrulus SCRL, Namur

Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

Date de réception du dossier : 24/09/2014

Visite de terrain : 23/10/2014, en présence de l'auteur d'étude et du demandeur

Le projet et son contexte : il s'agit d'implanter un parc de sept éoliennes à Venfort, le long de l'E609. Le projet prévoit deux groupes d'éoliennes distants d'environ 900 m, l'un de quatre machines, l'autre de trois machines, qui s'inscrivent tous deux en parallèle à l'autoroute. La cabine de tête se situera entre les éoliennes 6 et 7 et acheminera le courant vers le poste de raccordement de Maison-la-Rouge (environ 6 km de câblage).

La zone d'habitat la plus proche est la zone d'habitat à caractère rural de Rihain, à 405 m au sud-ouest de l'éolienne 7 et l'habitation isolée la plus proche se situe rue du Fenil à 405 m au sud-ouest de l'éolienne 4. Le site est en zone de contrainte aérienne de l'armée de l'air de catégorie C (balisage de jour et de nuit requis).

La Rivière traverse la zone d'implantation d'est en ouest. Les machines sont implantées à proximité de certains sites Natura 2000 et en partie au niveau d'une zone d'exclusion ornithologique définie par Natagora et se justifiant par la présence d'oiseaux nicheurs tels que le Busard de Montagu, le Busard cendré, le Chevalier Guignette et le Grand Corbeau. Le site se localise au sein du couloir migratoire de la Grue cendrée. Les relevés chiroptérologiques ont révélé la présence d'au moins dix espèces de chauves-souris. Concernant le paysage, sept PIP ont été recensés dans un rayon de 5 km autour du projet.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

Le CWEDD estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Au niveau du contenu

Le CWEDD apprécie notamment :

- le tableau reprenant l'évaluation globale des incidences du projet, qui permet de cibler les éléments les plus pertinents à analyser dans le cadre de l'étude ;
- l'évaluation quantitative de l'imperméabilisation et de l'érosion des sols durant la phase de chantier.

Cependant, le CWEDD regrette :

- que l'auteur n'ait pas expliqué comment les conditions de bridage des éoliennes pour les chauves-souris ont été déterminées. Le CWEDD s'interroge sur la pertinence des relevés ponctuels en altitude à la place des relevés en continu généralement utilisés pour caractériser la migration des chauve-souris et paramétrer au mieux le bridage ;
- l'absence de référence à des critères scientifiques ou autre dans l'analyse de l'adéquation des mesures de compensation proposées.

Au niveau de la forme

Le CWEDD apprécie la structuration claire de l'étude mais regrette toutefois le manque de lisibilité de certaines cartes (notamment la carte 6b où la distinction entre PIP plan de secteur et PIP ADESA est difficile).

3. AVIS SUR L'OPPORTUNITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Le CWEDD remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Conseil expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le CWEDD appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes :

- éviter de réaliser les travaux pendant la période de reproduction de la faune et veiller à réaliser des travaux de raccordement durant la période la plus courte possible ;
- vu la présence de plusieurs espèces de chauve-souris sensibles aux éoliennes et afin de minimiser le risque de collision, arrêter les éoliennes lorsque les conditions climatiques sont favorables à l'activité des chauves-souris et pendant les heures d'activité importante. Vu la richesse du site, le Conseil demande que le paramétrage des conditions de bridage soit optimisé ;
- proscrire au pied des éoliennes un éclairage qui risquerait d'attirer les insectes et donc les chauves-souris.

4. REMARQUES AUX AUTORITES COMPETENTES

En ce qui concerne l'impact des parcs éoliens sur la faune, le CWEDD est confronté, au fil des demandes, à des données et à des évaluations diverses par toujours concordantes. C'est pourquoi il demande que soit réalisée, à l'initiative de l'autorité régionale, une étude globale dont l'objectif serait de déterminer, dans le contexte de la Région wallonne, les incidences des parcs éoliens en exploitation sur les espèces d'oiseaux et de chiroptères identifiées comme sensibles à l'éolien. Il convient également d'évaluer l'efficacité des mesures de compensation mises en place pour ces mêmes parcs et espèces. Les résultats de cette étude devraient offrir un outil d'évaluation plus efficace et plus cohérent, adapté aux spécificités du territoire wallon et qu'il serait utile de mettre à disposition du CWEDD et des auteurs d'études agréés, entre autres, dans le souci d'améliorer la cohabitation de ces parcs et de la faune sauvage.

Dans le cadre particulier de la présente demande de permis, le CWEDD demande d'assurer un suivi de l'efficacité des mesures de compensation et d'atténuation, en particulier de celles visant les deux espèces de busards qui nichent dans les environs du projet.

12 novembre 2014

Séance du Conseil communal : inscription en urgence d'une interpellation citoyenne au sujet du projet d'implantation de 7 éoliennes à Venfort.

Voir procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2014 page suivante.

28 novembre 2014

Fin de l'enquête publique.

Plus de 3.000 courriers ont été envoyés à l'Administration communale de Venfort : 1.058 courriers d'opposition viennent des habitants des communes de Venfort et de Cielle (commune également impactée par le projet) pour 588 courriers favorables. Hors communes de Venfort et de Cielle, l'administration dénombre 288 courriers d'opposition et 1.204 courriers favorables.

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, déposé par les sociétés Vents d'Ouest, TrabelElec et EcoVentus, sur le territoire de la commune de Venfort

M. André-Marie Traquet
Echevin de l'Urbanisme
de la Commune de Venfort

Venfort, le ____ novembre 2014.

Monsieur le Fonctionnaire délégué,
Monsieur l'Echevin de l'urbanisme,

Par la présente, je marque ma ferme opposition au projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes :

- Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irrémédiable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous.
- Ces aérogénérateurs de 150 mètres de haut ne peuvent, en effet, s'intégrer à nos paysages dont les lignes de force sont par nature horizontales. La convention de Florence, ratifiée par la Belgique est bafouée.
- Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. Ce principe invite à maintenir une distance de 1500 m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.
- Il ignore également les limites de distances proposées par le Parc Naturel « Vallée de la Basse-Douce Forêt de Venfort » et avalisées par la commune, limites encore beaucoup trop laxistes au demeurant
- Ce projet portera atteinte à mon patrimoine immobilier comme on l'observe dans d'autres régions où sont installés des parcs éoliens. Des études pertinentes évaluent une perte de valeur des biens pouvant aller jusqu'à moins 30% dans un rayon de 5 km.
- L'intermittence chaotique de la production d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité. Elle ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et au Danemark. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou fédérales.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme, l'expression de ma plus haute considération.

(Nom, prénom) _____

(Rue) _____

(Code postal/Commune) _____

(e-mail) _____

(Signature)

« Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales, mais ce n'est pas le cas » (Nicolas Hulot)

Localisation des 7 mâts de ce premier projet

Attention ! sans réaction, d'autres éoliennes seront à considérer sur le reste de la commune.

Entre Venfort-le-Long et Latrival, du côté est de l'E609, quatre éoliennes entre le Bois de la Roquette et la Rivière ; trois éoliennes entre la Rivière et Rihain.

AVEZ-VOUS FAIT EXPERTISER VOTRE BIEN IMMOBILIER RÉCEMMENT ? ON NOUS PROMET QUE LES PARCS ÉOLIENS N'ONT PAS D'IMPACT SUR LA VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER...

FOUTAISE !!!

COMBIEN VAUDRA VOTRE BIEN SI DEMAIN DES ÉOLIENNES NOUS ENCERCLENT ?

PRENEZ LES DEVANTS ET FAITES EXPERTISER VOTRE PROPRIÉTÉ AVANT D'AVOIR LES ARMES NÉCESSAIRES QUAND VOUS DEVREZ CONSTATER A POSTERIORI QUE VOUS AVEZ PERDU DE L'ARGENT !

Chers citoyens

Il nous reste quelques jours pour exprimer notre refus au premier projet éolien qu'on veut nous imposer sur Venfort. Ne nous laissons pas faire. **Réagissons** en masse contre ces opportunistes peu scrupuleux de notre bien-être. Si ce premier projet est accepté, **demain tout Venfort** sera envahi par ces monstres défigurant nos paysages.

Ne nous laissons pas imposer de telles souffrances. Notre **démocratie** nous appartient !

COMMENT S'OPPOSER À CE PROJET ?

Chaque membre (majeur) de votre famille, mais aussi de vos amis, parents, etc, peut compléter et signer le document ci-contre (1 exemplaire par personne). N'hésitez donc pas à photocopier le document. D'autres copies sont disponibles sur simple demande ou dans les points de dépôts (voir liste ci-dessous)

COMMENT NOUS FAIRE PARVENIR LA LETTRE ?

- La déposer dans une des urnes dont les adresses sont reprises ci-dessous.
- Nous appeler au 0456/12.12.13 ; nous viendrons récupérer la lettre



Nos villages nous appartiennent !!

NON, ils ne sont pas à vendre ! Rejoignez vos concitoyens conscients des dangers de ce **projet pseudo-environnemental** et signez la lettre d'opposition. QUAND ELLES SERONT INSTALLEES, IL SERA TROP TARD ! Mobilisez-vous !! Allez à la rencontre de vos voisins, dans votre rue, votre quartier pour récolter un maximum de signatures.

Nous pouvons vous fournir des exemplaires sur simple demande.

Liste des adresses où vous déposez les lettres signées

Fauchy : DUPONT Aristide, rue du Paradis ; STRODEL Paule, rue du Paradis
Venfort : Boulangerie de l'Etang, rue Emile Durkheim ; Boulangerie Joyeux, rue de Florence ; Chaussures Semel, place de l'Eglise ; MARTIN Pierrette, rue de la Rivière
Venfort-le-Long : DURANT Laurent, rue du Bois ; Institut Solaire, rue Ste Martine ; GENDARME Alain, rue de la Grande Guerre.
Latrival : WILLEMS Claudia, rue du Printemps
Venfort-Station : Boucherie Lemou, rue de la Gare ; Pharmacie Rebouteux, rue de la Gare ; Boulangerie Moïse, rue de la Gare

Des copies de la lettre sont disponibles à ces adresses, par email (venfortgagnant@gmail.be) ou par téléphone (0145/12.12.13)

Editeur responsable : Nicolas Hallut, rue des Carmélites, Venfort-le-Long

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2014

Présents :

M. Justin LEDOUX

Mme Marie RIVESALTES

Mr André-Marie TRAQUET, Mr Gérard GODEFROID

Mme Amélie PETITVAL, Mr Pierre LARUELLE

Président ;

Bourgmestre ;

Echevins ;

Mr André LETROIT, Mme Célia ZELOTE, Mr Emile CARTON,

Mme Emmanuelle WAALS, Mr Henri LETIEN, Mr Gilles PETIT,

Mr Paul VALLET, Mme France OCKRENT, Mr Sébastien LECOMTE,

Mme Claudine CAUTION, Mme Lucette LEFREIN,

Conseillers communaux ;

Mme Raphaëlle DI FERRO

Directrice générale ;

Excusés ou absents :

Mme Elsa VERBOVEN et M. Lucas WEBER

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Conseil Communal DECIDE d'admettre en urgence les points suivants :

Point n°14 URGENCE 1 : Interpellation citoyenne au sujet du projet d'implantation de 7 éoliennes à VENFORT

Point n°15 URGENCE 2 : Modification du règlement prime de fidélité pour fréquentation du parc à conteneurs, année 2015

(...)

Point n°14 URGENCE 1 : Interpellation citoyenne au sujet du projet d'implantation de 7 éoliennes à VENFORT

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité d'accepter d'entendre l'interpellation de Mme Christine SEDAN, demeurant Grand'rue 25 à LATRIVAL. Cette dernière motive sa demande d'interpellation introduite auprès du Collège communal hors délai légal par le fait qu'elle souhaitait assister à la réunion d'information informelle organisée le 4 novembre 2014 à la salle « Amon nos autes » à Latrival.

Madame la Bourgmestre,

Madame et Messieurs les Echevins,

Monsieur André-Marie TRAQUET, Echevin de l'Urbanisme,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

OBJET : permis unique pour la construction et l'exploitation de 7 éoliennes à Latrival, Venfort-le-Long et Richeval

Exposé :

Je tiens avant toute chose à remercier le Collège de m'avoir permis de vous interpellier au sujet de l'implantation projetée d'éoliennes dans la commune.

Ma démarche est claire : vous transmettre les trop nombreuses inquiétudes de vos concitoyens concernant l'endroit choisi pour l'éventuelle implantation d'éoliennes dans la commune.

Ni anarchistes, ni guerriers, ni anti-éoliens, nous serions déçus que vous ne teniez pas en compte l'avis des habitants d'un village de votre commune.

Porte-parole du collectif du village de Latrival contre l'endroit choisi pour l'implantation d'éoliennes de dimension industrielle, je tiens à préciser que notre volonté n'est pas qu'elles soient déplacées non plus chez nos voisins de FAUCHY ou VENFORT, mais qu'elles ne trouvent pas place à proximité de nos villages, de nos habitations.

Comment accepter que de tels mastodontes soient dans nos cours et jardins avec toutes les nuisances qu'elles apportent : bruit, infrasons, effets stroboscopiques sur Latrival en matinée et Venfort-le-Long le soir, attaque paysagère visuelle difficilement tolérable, perte de valeur de notre patrimoine immobilier,... Et même si certains rapports minimisent les nuisances, ce sera finalement aux habitants de notre village de les supporter en permanence pour une période de 20 ans minimum. Que fait-on des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui préconise une distance minimale de 1.500 mètres entre de telles éoliennes et les habitations ? La santé des citoyens n'aurait-elle que si peu de prix ?

Comment considérer que ces éoliennes soient citoyennes quand seuls quelques coopérateurs de la commune adhèrent au projet et que la grosse majorité de ces mêmes coopérateurs ne seront que pas ou très peu contraints de supporter les nuisances que ces éoliennes engendreront ? Comment pourrions-nous tolérer que l'on saccage notre cadre de vie, notre bien-être sur l'autel du profit de certains ou d'un apport pécuniaire pour la commune.

Nous sommes inquiets car la commune nous paraît bien silencieuse. Nous n'avons rien entendu de votre part quant à notre pétition. Notre sentiment est celui de la crainte d'un sacrifice d'une partie de la population de la commune.

Après avoir rendu visite aux habitants de notre village, nous constatons que près de 90% des habitants ne souhaitent pas une telle implantation. Je tiens à vous remettre un premier lot de lettres de réclamation récoltées au sein de notre village. Nous aurions pu faire signer nos parents, frères et sœurs, cousins et amis, mais nous ne l'avons pas fait. Nous nous sommes simplement contentés de rencontrer les habitants de Latrival. Dans chaque courrier, vous trouverez le ressenti de vos citoyens par rapport à ce projet. Chacun a pu s'y exprimer librement de manière individuelle, en soulignant les nuisances ou les critères justifiant son choix d'opposition.

Quelles sont nos attentes ? C'est avec force et confiance que nous attendons un avis défavorable du Collège des Echevins quant à l'endroit de l'implantation de telles éoliennes. Car vous ne devez pas nous oublier ;

Nous souhaitons connaître la position du Collège communal.

Va-t-il soutenir les citoyens du village de Latrival ou les sociétés Vents d'Ouest, TrabelElec et Ecoventus ?

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. André-Marie TRAQUET, Premier Echevin

A mon tour, il me revient de vous remercier pour cette interpellation.

Nous sommes très heureux que non seulement vous utilisiez vos droits pour interpellier notre conseil communal, mais aussi le fassiez dans une démarche représentative sereine.

Nous pouvons difficilement ignorer toutes les démarches entreprises individuellement ou collectivement, pour ou contre.

Nous comprenons votre inquiétude par rapport au mutisme de l'ensemble du conseil communal lors de la remise de la pétition, mais il est difficile dans ces circonstances et de manière immédiate, de dégager un avis majoritaire. Soyez certains néanmoins nous portons toute notre attention à toutes les remarques des Venfortois.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas aujourd'hui non plus que vous recevrez une position claire du Collège communal et ce pour plusieurs raisons :

1. L'enquête n'est pas clôturée et il serait inopportun d'exprimer un avis qui pourrait influencer
2. Le Conseil communal tout comme le collège communal est représentatif de la population et donc représentatif de tous les avis par rapport à ce permis
3. Le Collège communal doit prendre connaissance des avis reçus dans le cadre de l'enquête publique, mais aussi de la CCATM et autres organes concertés.

Enfin, soyez certains que nous voulons certainement vous associer à notre réflexion en nous mettant à votre disposition pour une rencontre avec 4-5 représentants de votre collectif.

Décembre 2014

Débats au sein du Collège. Pas d'accord sur la décision à prendre. Résultats du vote : 3 voix contre le permis (MM. Traquet, Godefroid et Laruelle) ; 2 voix en faveur du permis (Mmes Rivesaltes et Petitval). Mme Verboven, Présidente du CPAS de Venfort, s'est retirée, dans la mesure où elle est membre de la coopérative Vents d'Ouest.

Mars 2015

La Région wallonne octroie le permis de construction et d'exploitation d'un parc de six éoliennes le long de l'autoroute E609, à Venfort.

Distribution de deux toutes-boîtes dans la commune de Venfort (voir documents n°1 et 2).

Avril 2015

Introduction d'un recours auprès du Ministre Charles Thomas par Venfort Gagnant.

Juillet 2015

Le Ministre Thomas donne raison aux opposants.

Septembre 2015

Introduction d'un recours auprès du Conseil d'Etat par Vents d'Ouest

Février 2016

Avis négatif du Conseil d'Etat.

DOCUMENT N°4 : DOSSIER DE PRESSE

Sources consultées : La Campagne ; Le Fleuve ; Le Matin.

La Campagne

vendredi 18 octobre 2013

Venfort

Mobilisés contre le projet éolien !

Astrid Laurent



« *Que va-t-il advenir de notre belle campagne ? Une zone industrielle ?* ». Un peu plus de 350 citoyens de la commune se rebiffent. Les éoliennes ? Ils n'en veulent pas. En tout cas, pas dans leur jardin. Jusque-là, ils alignaient les réunions d'ordre privé pour préparer au mieux leur plan de bataille. La première de leurs actions a été de déposer jeudi soir une pétition contre le projet éolien de Venfort, en début de conseil communal. Ce projet prévoit l'installation de sept éoliennes au nord-ouest de Rihain (à droite de l'E609 en direction de Cologne), sur les hauteurs, entre Latrival et Venfort-le-Long. TrabelElec, EcoVentus et Vents d'Ouest sont les co-développeurs de ce projet.

Les citoyens n'ont premièrement pas digéré de ne pas être clairement informés de la réunion

d'information publique. Deuxièmement, que l'implantation des éoliennes se fasse aussi près de leur village. « *Ces éoliennes sont gigantesques. Elles font 150 mètres de haut, pales comprises. Et il y en a sept ! Nous sommes favorables aux énergies renouvelables. Mais pas au détriment de nos villages, de notre qualité de vie, de notre campagne et surtout de notre santé* », ont-ils clamé. Non au grand éolien. Oui au petit éolien, pourrait-on ainsi résumer. Et l'éolienne citoyenne de Vents d'Ouest ? « *Elle entre dans le lot des éoliennes industrielles* », répond Mathieu Marteau, propriétaire d'une petite éolienne privée.

En Région wallonne, la distance minimale entre un mât d'éolienne et une zone d'habitations est pourtant passée de 450m à 600m. « *Pour les zones d'habitat*, précise Mathieu Marteau. *Mais pas pour une maison située en zone agricole* ».

Les citoyens n'ont pas fait de vagues. Ils ont simplement déposé leur pétition accompagnée d'un discours. Mais ils n'en resteront pas là. Ils attendent la réception de l'étude d'incidences, sur laquelle ils ne manqueront pas de réagir. De même, ils se prononceront sur la nouvelle cartographie de l'éolien. Juste avant la séance du conseil communal, une présentation à huis clos de cette cartographie a d'ailleurs été donnée aux conseillers par un facilitateur éolien. Les riverains des zones à potentiel éolien ont jusqu'au 30 octobre pour donner leur avis par courrier.

Venfort

Venfort Gagnant veut gagner son combat contre les géants

Robert Stenay

La cartographie de l'éolien initiée par le Gouvernement wallon soulève des vents de protestation dans plusieurs communes de la province. Venfort n'y échappe pas. Mais ici, c'est surtout un projet local d'implantation de sept éoliennes de 150 mètres de haut entre Venfort-le-Long et Latrival qui fait réagir Venfort Gagnant, un collectif de citoyens.

Voici ce que pourrait donner le projet selon Venfort Gagnant.



Plusieurs communes de la province ont déjà rejeté la cartographie de l'éolien définie par la région wallonne.

A Venfort également, le vent de la contestation s'est levé. Venfort Gagnant, un collectif de citoyens qui compte actuellement 18 membres actifs, s'oppose à ce cadre éolien wallon, comme il est présenté actuellement (voir ci-dessous). Mais ce qui préoccupe surtout en ce moment Venfort Gagnant, c'est un projet d'implantation d'un premier lot de sept éoliennes entre Venfort-le-Long et Latrival. Il faut dire que les «mastodontes» prévus dans le projet ont une hauteur de 150 mètres...

Une réunion d'information préalable a eu lieu fin juin. «*Mais peu de personnes ont été informées de celle-ci...*», déplorent Mathieu Marteau et Nicolas Hallut, deux membres du collectif Venfort Gagnant. Ceux-ci craignent les nombreuses nuisances -bruit, impact sur le paysage... – qui pourraient découler de l'implantation de ce parc éolien. «*Je suis en train de construire une maison dans la commune. Depuis ma chambre, j'aurai une vue directe sur les sept éoliennes. Je vais devoir aussi supporter le mouvement des pales des éoliennes, le bruit qui en découlera...*», s'inquiète Nicolas Hallut. «*Attention : nous ne sommes pas contre l'éolien, précisent-ils. Mais nous sommes contre les éoliennes industrielles et contre l'éolien on-shore (sur terre, NDLR). Les éoliennes sont peu rentables par rapport à l'impact environnemental qu'elles représentent*», commentent les deux membres du collectif.

Venfort

Ne pas tout mélanger !

Astrid Laurent

« Pro-nucléaires ? Je n'ai jamais dit cela ». Le conseiller venfortois de la minorité, Lucas Weber, souhaite revenir sur la perception de ses propos qui a été faite par André Baltus, du Collectif *Venfort Gagnant*. « Je n'ai jamais dit que les détracteurs du projet éolien étaient des pro-nucléaires, comme l'a indiqué dans vos colonnes André Bal-

tus (NDLR : ce dernier a déclaré : « Nous n'avons pas apprécié que Lucas Weber nous fasse passer pour des pro-nucléaires »). J'ai simplement souligné que leur argumentation va à l'encontre du développement des énergies renouvelables, alors qu'ils se disent pour ».

Rappelons que le collectif de citoyens opposé au projet éolien de Venfort, se dit opposé au grand éolien, mais favorable au développement du petit éolien.

Venfort

Le privé investit l'éolien

Astrid Laurent

La Commune de Venfort a respecté ses obligations légales, en relayant la tenue de deux réunions d'informations concernant deux nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune.

« *S'il y avait quinze demandes, on ferait la démarche pour quinze affichages. C'est une obligation légale, souligne la bourgmestre. Ces deux nouveaux projets ? Un peu surprenant, parce qu'ils sont arrivés vite, sans crier gare* ». La

bourgmestre tient également à rappeler : « *Tous ces projets éoliens sont des initiatives privées, même si la commune s'était un peu engagée avec Vents d'Ouest* ».

En 2010, au moment de négocier la fusion de deux projets concurrents (d'un côté, celui de TrabelElec et de l'autre, celui de ZonderWolken&EcoVentus), Vents d'Ouest avait été habilité par le collège venfortois à représenter la commune dans les négociations.

Par après, la Commune s'est engagée financièrement dans le procédé participatif de Vents d'Ouest, comme d'autres communes de la région.

Venfort

Des projets éoliens à faire tourner les têtes

Astrid Laurent

L'arrivée de deux nouveaux projets éoliens a surpris pas mal de monde à Venfort. Derrière l'ASBL ADAM, on trouve Aloys Rainette. Ce dernier n'est pas inconnu dans le monde de l'éolien. Il a mené à bien l'implantation d'une éolienne citoyenne à Ridelle, et a tenté d'entrer en concurrence avec le projet éolien de Haut-Menil, mené par EcoVentus.

Rainette favorable à une coopérative

Pourquoi maintenant s'intéresser à Venfort ? « C'est la région dans laquelle je vis depuis 40 ans, répond-il. Pourquoi vendre notre vent à

d'autres ? Un point extrêmement important à mes yeux est le développement endogène des éoliennes. Nous voulons développer à Venfort un système sur la base de ce que nous avons fait à Ridelle ».

Sauf que l'éolienne citoyenne de Ridelle, l'ASBL a fini par la vendre à une société commerciale distributrice d'énergies diverses. « Sans être une coopérative, on fonctionnait comme une coopérative, assure Aloys Rainette. Mes associés voulaient vendre pour une question d'argent. Moi, je voulais vendre pour pouvoir développer d'autres projets ».

Parmi ces projets, ceux de Venfort donc « où l'ensemble des éoliennes appartiendrait à une coopérative », précise Aloys Rainette.

Nous reviendrons sur ces deux projets après la tenue des réunions d'information.

Venfort

Vents d'Ouest : confiants dans le projet citoyen

Astrid Laurent

La coopérative citoyenne Vents d'Ouest ne s'inquiète pas outre mesure de l'apparition de deux autres projets concurrents au leur. Risquent-ils à terme d'être sélectionnés ou de ralentir leur projet ? « On est assez serein par rapport à cela, répond Arthur Lebreton, président du

Conseil d'administration. *A vrai dire, on ne voit pas ces projets comme concurrents, même si techniquement ils sont incompatibles avec le nôtre ».*

Vents d'Ouest attend la tenue des réunions d'information pour en apprendre davantage. « Même entre eux, ces deux projets sont incompatibles, poursuit le président du CA. Ils se neutralisent mutuellement. Pour nous, ils sont tout simplement irréalistes. C'est pourquoi nous attendons surtout de voir ce qui va être expliqué lors des réunions d'information ».

Venfort

Avis de tempête à Venfort

Astrid Laurent

Vents d'Ouest a déposé ce lundi matin au service urbanisme de la commune de Venfort une demande de permis unique pour le parc de sept éoliennes situé entre Latrival et Venfort-le-Long, le long de l'autoroute E609.

Le dossier, ficelé depuis quelque temps déjà, aurait encore pu attendre. Mais de nouveaux impératifs ont accéléré son dépôt.

Depuis 2011, Vents d'Ouest s'attelle au montage de ce projet. « *Il est pour nous le meilleur compromis possible entre les impératifs techniques, financiers, environnementaux et sociaux* », argumente Arthur Lebreton, président du Conseil d'administration. La Commune doit transmettre le dossier à la Région wallonne. Le fonctionnaire régional dispose d'un délai de 20 jours pour déclarer ou non la complétude du projet. Il sera alors soumis à une enquête publique qui durera 30 jours. A partir de là, la Région wallonne dispose d'un délai de 140 jours pour octroyer ou non le permis. Des recours peuvent bien entendu retarder la réalisation du projet. « *On ne les craint pas, on les attend* », lance Arthur Lebreton. « *On remarque que pas un seul projet ne*

s'est déroulé sans recours. On serait bien chanceux », ajoute Jean-Marie Leblanc.

« Pas une association d'investisseurs »

A ce jour, la coopérative Vents d'Ouest compte près de 400 coopérateurs. « *Nous sommes une coopérative ouverte et citoyenne, pas une association d'investisseurs*, lance Arthur Lebreton. *N'importe qui peut acquérir des parts (100€ la part) et devenir coopérateur* ». Les administrateurs comptent qu'une éolienne coûte entre 4 et 5 millions d'€. Sur fonds propre, Vents d'Ouest devrait donc avancer 800.000€ par éolienne. Vents d'Ouest pourrait faire appel à d'autres coopératives pour aider à financer une éolienne, si besoin. Mais on n'en est pas encore là. Avant la réalisation, le chemin sera encore long et laborieux.

Il a déjà été semé d'embûches jusqu'ici. Il a fallu trouver un compromis entre deux projets concurrents. C'est là qu'est né le partenariat unissant Vents d'Ouest, TrabelElec et EcoVentus. Il a fallu aussi remodeler le projet qui devait initialement s'étendre jusqu'au lieu-dit « Dé drî la Haye ». Mais la présence du Busard de Montagu et de chauve-souris en a décidé autrement. Amputé de sa partie sud, le projet de parc éolien s'est densifié dans sa partie nord, pour se limiter finalement à sept éoliennes. Enfin, si la Région wallonne l'accepte.

Venfort

Les projets emportés par un vent de contestation

Astrid Laurent

Beaucoup d'interrogations sur la cohérence des deux projets éoliens proposés par l'ASBL ADAM à Venfort. Une franche opposition également.

Ils étaient entre 300 et 350 personnes à assister aux deux réunions d'informations concernant les deux nouveaux projets éoliens sur Venfort, mardi soir. Entre les riverains qui ne veulent pas voir d'éoliennes près de chez eux et les personnes qui soutiennent ouvertement ou moins ouvertement le projet de Vents d'Ouest, il n'y a eu guère de monde pour apporter un vague soutien aux projets d'Aloys Rainette. A vrai dire, personne. De 18h30 à 22h30, on a assisté à une véritable volée de bois vert, mais aussi à ce qui s'apparente à une tempête dans un verre d'eau.



Les deux projets éoliens proposés par Aloys Rainette, au nom de l'ASBL ADAM, sont assez flous : au niveau du plan financier, des promoteurs du projet et de l'implantation des éoliennes elles-mêmes. Les promoteurs proposent deux parcs. Un sur le même site que Vents d'Ouest et ses partenaires. Un autre du côté du lieu-dit « Dè dri la Haye ».

Précisons d'emblée que ces trois parcs ne pourront pas être menés de front. Ils se neutralisent l'un l'autre. Il est fort probable qu'un seul aura la possibilité de voir le jour.

Un projet mort-né

Mardi soir, les promoteurs ont déjà confié vouloir abandonner le projet de parc éolien situé sur le premier site (le même site que celui investi par Vents d'Ouest). « *Il n'est pas dans nos intentions actuelles de prolonger notre étude à ce sujet-là, explique l'architecte en charge du projet. Ce deuxième site sera probablement abandonné, parce que des éoliennes sont proches de l'habitat* ». En fait, les promoteurs se rangent à l'avis du conseil communal : pas d'éolienne à moins de 750m de toute habitation et à moins de 1.000m dans le sens des vents dominants. Le site perd donc de son intérêt.

Reste donc le site de « Dè dri la Haye ». Un site qu'en son temps Vents d'Ouest avait également envisagé pour accueillir son parc éolien, mais qui a été recalé lors de l'étude d'incidences environnementales, du fait notamment de la présence de busards de Montagu. « *Vous savez, le monde change, lance Aloys Rainette. Y compris les activités en cours dans cette zone et qui attirent les busards. Il n'est pas non fondé de mener une nouvelle étude sur la zone pour actualiser les données en termes de faune et de flore* ». Il reste toujours des busards de Montagu sur cette zone. Ce site ne conviendrait donc toujours pas à l'implantation d'éoliennes.

Un site qui serait recalé, un autre que les promoteurs envisagent d'abandonner : les deux projets perdent alors toutes leurs raisons d'être. Une tempête dans un verre d'eau.

Quoi qu'il en soit, les citoyens disposent d'un délai de quinze jours pour émettre toutes leurs remarques à propos de ces deux projets.

Venfort

Le débat sur l'éolien dérape !

Astrid Laurent

Là où des banderoles anti-éolien fleurissaient, un cap est franchi. Un tag sur le pont du chemin de fer attaque Vents d'Ouest et ses coopérateurs.

Entre les anti-éoliens et les pro-éoliens, le fossé se creuse de plus en plus à Venfort. Et particulièrement à Venfort-le-Long, où des anti-éoliens ont franchi la frontière de la légalité.

Ils ont tagué un message sur le pont enjambant les voies ferrées à la sortie de la localité : « *Vents d'Ouest, faux prophètes et vrais profiteurs. Associés corrompus* ». Dans un village paisible, ce message en a choqué plus d'un. Le texte, comme le tag.

Des riverains de Venfort-le-Long, qu'ils soient pour ou contre l'éolien, désapprouvent cette démarche. Les premiers choqués, ce sont bien entendu les coopérateurs de Vents d'Ouest. « *Les propos utilisés sont inacceptables*, commente Arthur Lebreton, président du Conseil d'administration, que nous avons joint hier matin par téléphone. *On n'est plus dans le domaine de lutte contre un projet, mais on touche à des personnes. Ce message dépasse la limite à ne pas franchir. Là s'arrête la limite du dialogue. Ce message est agressif et excessif. Il sort de l'argumentation raisonnée et raisonnable d'un débat. Nous ne pouvions pas rester sans réagir* ». Vents d'Ouest a porté plainte à la police, « *pour propos injurieux et diffamatoire*, précise

Arthur Lebreton. *Et nous avons organisé ce matin une opération conviviale et de bonne humeur. Nous avons distribué un croissant à tous les automobilistes empruntant le pont, ainsi qu'un flyer rappelant nos fondamentaux. C'était une opération à l'attention des locaux. Nous n'avons pas communiqué là-dessus car nous ne souhaitons pas faire un surévénement de ce tag* ».

La commune n'approuve pas

Pour rappel, Vents d'Ouest, une coopérative de citoyens (et non une secte), est l'un des trois partenaires du projet de sept éoliennes sur Venfort. La coopérative a demandé à la Commune d'enlever l'inscription. « *Le pont du chemin de fer n'appartient pas à la Commune*, précise la bourgmestre. *Nous avons écrit à la SNCB afin de savoir qui se chargera des travaux de nettoyage. Eux ou non (NDLR : Avec alors remboursement des faits)* ».

Pour la bourgmestre, le fossé entre pro et anti-éolien existe déjà. « *Ce tag en est une manifestation extrême*, avance-t-elle. *Plutôt que de critiquer l'éolien, il s'attaque à ceux qui le défendent. Le fossé est là* ». Quant à la dégradation d'un bien public, la Commune n'approuve évidemment pas. « *La dégradation d'un bien public ne valorise pas l'humain d'une manière générale*, constate la bourgmestre. *Il y a plein d'occasions d'exprimer des avis divergents : les réunions d'information que la Commune a été tenue d'organiser, il y a aussi les sites Web et les réseaux sociaux. C'est décevant de voir des personnes s'en prendre à un bien public. On n'approuve pas* ».

Venfort

Vents d'Ouest espère un débat constructif

Astrid Laurent

Une réunion d'information sur le projet d'implantation de sept éoliennes le long de l'autoroute E609 se tient ce mardi soir à Latrival.

«*Au-delà du fait qu'on aime ou qu'on n'aime pas une éolienne, il y a matière à discuter, lance Arnaud Duplessy, administrateur-délégué de la coopérative Vents d'Ouest. Nous espérons que le débat restera élevé.*»

Ce mardi soir, à 19 h, se tiendra une réunion d'information à la salle du village de Latrival (Venfort). Cette réunion concerne le projet éolien porté par Vents d'Ouest et deux autres promoteurs (TrabelElec et EcoVentus). Ce projet concerne l'implantation de sept éoliennes le long de l'E609, entre les villages de Latrival et Venfort-le-Long. Les sept éoliennes, d'une hauteur de 150 m, se trouveront du côté droit de l'autoroute lorsqu'on roule en direction de Bruxelles. La première se situe au niveau de l'aire de Richeval. Les autres s'étirent jusqu'en lisière de forêt. Vents d'Ouest en possédera et en gèrera deux.

Les citoyens ont voix au chapitre

La demande de permis déposée par Vents d'Ouest a été déclarée complète et recevable en septembre par les instances compétentes. La demande de permis a donc été transmise aux 17 instances de droit qui remettront un avis. Au début de l'année prochaine, les fonctionnaires délégués et techniques décideront de l'octroi ou du refus du permis, sur base des différents avis émis. Et les citoyens aussi ont droit à la parole.

Une enquête publique se tient depuis le 24 octobre jusqu'au 28 novembre. Dans ce laps de temps, chaque citoyen peut émettre un avis ou des remarques en adressant un courrier à la Commune, à André-Marie Traquet, échevin de l'Urbanisme, à Venfort.

Une analyse neutre de l'Université

Dans le cadre de cette enquête publique, le collège communal a décidé d'organiser une réunion d'information.

«*L'objectif est que tout le monde ait accès à l'information, explique l'échevin André-Marie Traquet. Il ne s'agit pas d'une obligation légale, mais d'une décision du collège communal. Dans la même optique, nous avons commandé une étude à l'Université.*»

L'Université a analysé la demande de permis déposée par Vents d'Ouest. Lors de la soirée d'information, l'Université présentera son analyse.

Vents d'Ouest prendra également la parole pour présenter la coopérative et sa vision citoyenne, durable et locale en matière de production et de distribution d'énergie.

Le bureau d'étude Garrulus, qui a réalisé l'étude d'incidences, présentera les incidences du projet éolien.

La réunion se terminera par une séance de questions-réponses, animée et modérée par Jean-Jacques Jaspers, ancien présentateur du JT de la RTBF.

Dans le cheminement de tout projet éolien, l'enquête publique est un moment charnière. Et Vents d'Ouest ne se fait guère d'illusions.

«*Des avis négatifs, évidemment, il y en aura toujours de la part de riverains, constate lucidement Arnaud Duplessy. C'est tout à fait évident et tout à fait normal. Chacun a le droit de s'exprimer. Mais nous espérons que le débat restera élevé.*»

« On ne peut quand même pas ignorer un village complet »

Les opposants au projet éolien venfortois se mobilisent à nouveau depuis plusieurs jours. Venfort Gagnant fait circuler depuis ce lundi une nouvelle pétition.

Un flyer a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune invitant les citoyens à

manifester leur désaccord au cours de l'enquête publique. Bientôt, un nouveau flyer sera distribué et des urnes seront déposées dans les cinq entités de la commune pour recevoir les avis des citoyens.

Le collectif de Latrival passe également de maison en maison pour informer les riverains sur le projet éolien. « *Nous expliquons aux citoyens quels seront les impacts du projet*, précise le collectif. *Il y en a encore qui pensent que les éoliennes seront près du parc de traitement des déchets. Et beaucoup ne se rendent pas compte qu'elles seront aussi près des habitations. Pour nous, les éoliennes doivent être plus éloignées des maisons, de trois kilomètres au moins* ». Pour ces riverains, il n'y a donc pas de place pour un parc éolien sur la commune de Venfort.

Le collectif repose sur les épaules de quatre habitants du village : Lucien Pierret, Alexis Laporte, Jérôme Boucher et Basile Gerbaux. Ils espèrent qu'un maximum de riverains se rendront à la réunion d'information. « *Les gens commencent à se rendre compte que le projet est en train de se*

concrétiser, ajoutent-ils. *Ils sont à l'écoute et inquiets. Ils signent des lettres. Mais nous avons l'impression de ne pas être écoutés. On ne peut tout de même ignorer un village complet* ». Le collectif sera bien entendu présent à la réunion, avec de nombreuses questions à la bouche.

Venfort Gagnant sera aussi de la partie : « *Nous attendons avec impatience d'entendre l'expertise de l'Université*, confie Mathieu Marteau. *On verra en fonction de ce qui sera dit comment on réagir* ». Autre impatience des opposants au projet éolien : connaître la position de la Commune.

Ils encouragent par ailleurs les riverains qui ne peuvent pas se rendre à la réunion d'information à consulter le dossier de demande de permis, comprenant l'étude d'incidences et des photomontages, qui se trouve à l'administration communale. Il est consultable du lundi au vendredi de 9 à 12 h, le mercredi de 14 à 16h le samedi matin entre 11 et 12 h. Le tout sur rendez-vous au 099 55 66 77.



Venfort

Les éoliennes marqueront le paysage local

Astrid Laurent

Les 300 personnes réunies à Latrival ont écouté avec attention l'expertise de l'Université : une des éoliennes ne respecte pas une contrainte.

Les riverains se sont déplacés en masse pour assister à la réunion informelle d'information organisée par la commune de Venfort. Une réunion présentant pour la toute dernière fois au public le projet d'implantation de sept éoliennes, le long de la E609 entre Latrival, Venfort-le-Long et Rihain. Environ 300 personnes ont envahi la salle de l'Aube Dorée à Latrival et ont écouté durant deux heures avec attention et respect la présentation de Vents d'Ouest, l'un des promoteurs du projet, celle du bureau Garrulus auteur de l'étude d'incidences et la contre-expertise de l'Université.

Beaucoup espéraient que l'Université émettrait un avis sur le projet. Mandaté par la commune de Venfort, sa mission n'était pas de porter un jugement sur le projet éolien mais bien de rendre compte de sa lecture critique de l'étude d'incidences. « *Une étude globalement conforme aux attentes et qui peut être prise comme modèle* », remarque le professeur Gaston Berger. Il a toutefois formulé quelques remarques. « *Le*

projet éolien présente un impact paysager non négligeable pour certains lieux de vie proche, déclare-t-il. Latrival et Venfort-le-Long seront les plus impactés ». Certaines réserves sur l'éolienne 7, située à hauteur de l'aire d'autoroute de Rihain, ont également été émises : « *Une contrainte intégrale n'est pas respectée pour cette éolienne*, mentionne Gaston Berger. *Elle se situe à 405 m de la pointe de la zone d'habitat de Rihain. Elle est très proche également du site celtique de La Morépire* ».

Par ailleurs, selon l'étude réalisée par le bureau Auris, dans les cas les plus défavorables, les normes acoustiques ne sont pas respectées. Cette éolienne, comme deux autres, devront être bridées. Voilà pourquoi l'Université préconise, en cas de concrétisation du projet éolien, plusieurs programmes de suivis : sur les normes acoustiques, les champs électromagnétiques et le respect de la biodiversité.

La commune n'a pas non plus donné son avis sur le projet. Elle ne le fera qu'une fois l'enquête publique clôturée (le 28 novembre). Suite à une question citoyenne, les échevins Amélie Petitval et André-Marie Traquet ont par contre précisé combien la commune pourrait gagner si le projet éolien se concrétisait : quatre éoliennes situées sur le territoire rapporteront 6 000€ chacune par an. Le conseil communal peut également voter une taxe annuelle maximale de 15 000€ par éolienne.

Venfort

Eoliennes : les deux parties rassemblent leurs troupes

Uldéric Jolitrois

Le dossier portant sur la construction de sept éoliennes, mûri depuis près de cinq ans à Venfort, le long de l'E609, en est pour l'heure à l'enquête publique, qui se terminera le 28 novembre. Le collège communal prendra alors sa décision sur ce projet qui divise les venfortois.

D'une part, la coopérative citoyenne Vents d'Ouest et ses sympathisants qui portent ce dossier avec deux sociétés (TrabelElec et EcoVentus), de l'autre, des opposants regroupés dans deux groupements, le collectif Venfort Gagnant et des habitants de Latrival, qui avaient interpellé le collège le 12 novembre dernier.

Ce lundi matin, c'est Venfort Gagnant qui est venu déposer un gros lot de signatures d'opposants. Cette association a pour le moins « ferrailé » tous azimuts ces dernières semaines pour recueillir un maximum de pétitions, plus de 800.

De son côté, la coopérative Vents d'Ouest déposera également cette semaine une volée de courriers favorables à son projet, « plus d'un millier, nous assure-t-on, et dûment argumentés. »

Ce lundi matin, durant une dizaine de minutes, Claudia Willems (Venfort Gagnant) a expliqué en long et en large les raisons de cette opposition. Elle met en avant les distances insuffisantes entre les éoliennes et les habitations les plus proches. « Il en résulte les nuisances sonores confirmées dans le voisinage de nombreux parcs éoliens. Contre toute attente, la norme de bruit initialement adoptée a été relevée de manière importante par un décret wallon ». Et de rappeler la recommandation du conseil communal venfortois excluant une implantation à moins de 750 m des zones d'habitat, distance portée à 1.000 m si celui-ci est situé dans le sens des vents dominants par rapport aux éoliennes : « Des distances non respectées dans ce projet. »

Venfort Gagnant souligne aussi « la dépréciation immobilière probable, l'atteinte grave aux paysages ruraux et au biotope de notre commune et à notre patrimoine culturel puisque le projet prévoit une éolienne à quelques dizaines de mètres du site celtique de La Morépire ». La dernière raison porte sur « la faible efficacité

productive et le coût excessif de l'éolien, le tout associé à l'indécence générosité des certificats verts émise par la Région wallonne ».

L'échevin André-Marie Traquet a in fine remercié les dépositaires, estimant qu'il était important que « chaque citoyen s'investisse dans le cadre légal du dossier. Après le 28, nous nous réunirons plusieurs fois pour en débattre car nous ne sommes pas tous du même avis en collège. Mais il faudra qu'un avis se dégage et ce sera entre le 8 et le 15 décembre. »

Pour être complet, ajoutons que voici quelques jours, le conseil consultatif énergie mis en place par la commune et la commission communale consultative d'aménagement du territoire ont rendu un avis favorable.

L'ex-échevin en charge du dossier prend position

Comme rarement en province sur cette thématique, le débat fait rage. Le conseiller communal Lucas Weber, qui a porté ce projet en tant qu'échevin durant la précédente législature, a lui aussi adressé un courrier au collège. Il relève que « l'étude d'incidence a été présentée par l'Université comme une très bonne étude et qu'elle mérite même d'être prise en exemple. Ceci dit, un élément phare apparaît comme fondamental dans une vision proactive et nécessaire d'un développement local adapté à une économie européenne en mal de croissance. C'est l'opportunité de disposer sur notre territoire d'une capacité de produire, à partir d'une énergie renouvelable, de l'électricité pour alimenter près de 12.000 ménages. De plus, cette production sera en partie contrôlée par une coopérative citoyenne locale dont nous devons tous saluer l'engagement et le travail. Cette situation est vraiment unique. En mesurons-nous suffisamment les effets sur le long terme en termes d'autonomie, de solidarité et de développement futur ? Dans l'évolution de ce dossier, depuis fin 2009, toutes les étapes au conseil communal, orientées de l'extérieur par la Province dans le cadre de l'étude « GAPPER », ont reçu un accueil favorable dans le cadre d'un débat communal largement favorable à ce développement. Sinon, comment ce dossier aurait-il pu se développer jusqu'aujourd'hui sans ce contexte constructif ? C'est désormais au collège que revient la responsabilité de montrer le chemin, dans l'intérêt général. Une opposition existe mais les arguments positifs sont nombreux et les enjeux locaux d'autonomie et de progrès sont vraiment importants ».

Venfort

Avis défavorable du Collège

Astrid Laurent

Comme une série d'autres organes, le Collège venfortois était invité à remettre un avis consultatif. « *Chacun a pu développer son argumentation au sein du Collège, explique la bourgmestre. Ce dossier a suscité énormément de réactions et de réflexions citoyennes. Les gens ne sont pas restés indifférents. Et c'est positif. La mobilisation de la population a été extrêmement forte. Nous avons été à l'écoute de tout le monde. La décision n'a pas été prise à la légère. Plusieurs discussions ont eu lieu en Collège* ».

Les membres du Collège ne sont sans doute pas restés insensibles à l'élan citoyen communal d'opposition. Le Collège argumente notamment son avis par l'impact paysager du projet éolien, par les risques de pollutions du sol et des eaux souterraines en période chantier, par la présence de sites d'un grand intérêt biologique, par la volonté de maintenir un cadre de vie et un environnement de qualité pour les habitants.

Quoi qu'il en soit, même s'il n'est que consultatif, cet avis est un sérieux bâton dans les roues du projet éolien. Et il entre en contradiction avec des décisions précédentes du conseil communal, comme la prise de parts au sein de Vents d'Ouest, décidée à l'unanimité.

Quelques réactions des principaux protagonistes.

Arthur Lebreton, Président de la coopérative Vents d'Ouest

Une grosse déception

« C'est une grosse déception. Cet avis défavorable va à l'encontre de toutes les décisions et des actes déjà posés par la Commune dans ce dossier, que ce soit la mise à disposition des terrains ou les parts prises dans la coopérative. Pour nous, ce n'est pas très logique et c'est symboliquement décevant. Cette position va laisser

des traces dans les relations entre la coopérative et la Commune. Un gros bâton dans les roues du projet ? On va voir. L'avis ne peut pas arrêter le projet. Mais en tout cas, ce n'est pas bon ».

Mathieu Marteau, Venfort Gagnant, collectif opposé au projet éolien

Satisfait

« Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction l'avis du Collège, mais sans triomphalisme. D'une part, parce que la décision finale n'a pas encore été prise. D'autre part et surtout parce que ce projet a fait du dégât dans les villages. Des gens ne se parlent plus ou se regardent en chien de faïence. Nous voulons que le climat de convivialité revienne dans nos villages. Ce n'est qu'un avis, pas une décision. Mais nous espérons avoir aussi sensibilisé les différents relais politiques ».

André Létroit, Chef de file du groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

« On s'y attendait »

« On s'y attendait presque un petit peu. On savait le Collège très divisé. Dans notre groupe, chacun était libre de remettre l'avis qu'il voulait. Il est vrai qu'au sein du Collège précédent (où EV était majoritairement représenté), nous avions chargé Vents d'Ouest de négocier au nom de la Commune. Ils ont fait un boulot qui va bien au-delà du bénévolat ».

Lucas Weber, Conseiller minoritaire Renouveau et ancien échevin de l'environnement

Déception

« Je suis profondément déçu de voir que le Collège se positionne de cette manière. Quand on vient dire qu'on est pour le développement durable, cette décision est un non-sens. Pour moi, c'est de l'hypocrisie. C'est d'une incohérence totale. Je suis outré de constater que le Collège n'a pas été capable de prendre une décision favorable ».

Venfort

Feu rouge du Collège !

Uldéric Jolivois

C'était une décision très attendue du côté de Venfort. Le collège communal devait en effet rendre son avis sur le fameux projet éolien porté par la coopérative citoyenne Vents d'Ouest et trois autres sociétés, en vue de construire un parc de sept éoliennes le long de l'E609, à Venfort. Un projet qui a mûri depuis plus de 4 ans.

Après de multiples discussions qui ont reporté la décision du collège d'une semaine, tant il y avait en son sein des visions nuancées, mais divergentes, ce dernier a finalement rendu ce lundi un avis défavorable, avec trois voix contre ce projet et deux voix pour. Il aura donc manqué une voix collégiale qui aurait pu faire la différence, mais l'échevine Verboven n'a pu participer au vote, car elle figurait parmi les fondatrices de la coopérative Vents d'Ouest... Cela fait partie du paradoxe de ce dossier !

Ce projet de parc éolien fut le plus médiatique de ces dernières années dans la province, car il était porté par une coopérative citoyenne mais également par la... commune. L'ex-échevin Lucas Weber a beaucoup planché sur ce dossier durant la précédente législature. La commune a pris des parts, à l'unanimité, dans la coopérative Vents d'Ouest, lui déléguant la gestion du projet. Elle a aussi créé un conseil consultatif Développement Plus qui a voici peu remis un avis favorable,

comme la commission consultative d'aménagement du territoire. Tout était donc bien ficelé pour que ce dossier ne soit pas recalé, en tout cas remis en cause par l'avis collégial.

Mais ces derniers mois, des riverains opposants se sont mobilisés, avec une pression pétitionnaire omniprésente. Ce poids a sans doute pesé quelque part dans la balance même si Vents d'Ouest avait autant de partisans. Le premier échevin André-Marie Traquet, qui gérait ce dossier, ne cache pas que ce fut une décision difficile à prendre en collège.

Dans son avis, celui-ci salue néanmoins le travail de Vents d'Ouest qui « *s'est investi afin d'aboutir à une participation citoyenne dans ce parc, obtenant 25% du projet, qui est dès lors bénéfique pour les citoyens et permet de les impliquer démocratiquement dans son développement* ». Le collège reconnaît l'importance de favoriser le développement de moyens de production d'énergie renouvelable. Il dit aussi s'engager progressivement dans la transition énergétique, à de multiples niveaux. Alors, pourquoi cet avis défavorable ?

Nous reviendrons sur ce dossier, mais pour faire bref, l'impact paysager est souligné, quelques lacunes, les nuisances sonores, la proximité avec certaines habitations et avec le milieu biologique. Le collège estime qu'il doit appliquer le principe de précaution pour protéger sa population de tous troubles éventuels. Cet avis ne recule pas le projet. Le fonctionnaire délégué de l'Urbanisme devra décider dans les prochaines semaines. S'il y a recours, ce sera au ministre de décider.

Venfort

Permis octroyé pour six éoliennes !

Vents d'Ouest, la coopérative citoyenne de Venfort, est soulagée. Le permis est octroyé. La procédure n'est toutefois pas encore terminée.

Interview : Astrid Laurent.

Arthur Lebreton, président de Vents d'Ouest, on imagine que vous avez dû être agréablement surpris de la décision prise par les fonctionnaires délégué et technique, c'est-à-dire l'octroi du permis de construction et d'exploitation d'un parc de six éoliennes le long de l'autoroute E609 ?

On ne peut pas vraiment parler de surprise. Nous étions confiants dans l'octroi du permis, puisque nous sommes convaincus que notre dossier est un bon dossier. Par contre, nous sommes soulagés. C'est l'aboutissement d'un travail de cinq années.

Peut-on dire qu'une bataille décisive vient d'être gagnée ?

Il y a encore des possibilités de recours. Cela arrive dans la plupart des projets éoliens en Wallonie. Nous considérons que cela fait presque partie de la procédure. L'octroi du permis est quand même un point positif important.

Comprenez-vous que l'éolienne n°4 n'ait pas été acceptée ?

Il y a un certain nombre de raisons invoquées dans l'arrêté des fonctionnaires. Le parc est dorénavant composé de deux groupes de trois éoliennes situées de part et d'autre de la rivière. Il y a un certain rééquilibrage. Pour notre part, nous estimons que cette éolienne pouvait faire partie du projet. Mais cela peut se comprendre. Nous en avons pris acte.

Du parc de 7 éoliennes, la coopérative citoyenne devait être propriétaire et assurer l'exploitation de deux mâts (les cinq autres revenant à TrabelElec et à EcoVentus). Avec un parc de six éoliennes, qu'en sera-t-il ?

Nous en aurons au moins une. Dans l'autre configuration, nous étions en effet assurés d'en avoir deux.

Une mauvaise nouvelle donc ?

Nous relativisons. L'administration a tenu compte des avis positifs sur le projet. Elle a également certainement tenu compte des avis négatifs. Il y a un certain rééquilibrage entre les deux. Pour nous, le plus important est que le permis soit octroyé. Une étape importante est franchie. Et nous conservons un quart du projet.

Collège surpris ? Oui et non

Surprise de la décision des fonctionnaires ? « *Oui et non*, répond la bourgmestre. *Oui, parce qu'il existe une forte pression anti-éolien en Wallonie. Et parce qu'il est assez courant que la Région wallonne suive l'avis de la Commune* (NDLR : le collège avait rendu un avis défavorable). *Non, parce que la Région wallonne a pris des engagements en termes de production d'énergie renouvelable, avec toute une série de critères. Et le projet éolien de Venfort y répond* ». Le collège venfortois ayant remis un avis défavorable ira-t-il en recours ? « *Nous avons acté la décision des fonctionnaires lors de notre précédente réunion, avance la bourgmestre. Un recours ? Aucune décision n'a été prise* ». Le point n'est en tout cas pas à l'ordre jour de la prochaine réunion de collège.

Venfort Gagnant ira en recours

Le Collectif Venfort Gagnant, opposé au projet éolien, n'est pas tombé de haut en apprenant la décision des fonctionnaires délégué et technique. « *On s'y attendait un peu*, confie Mathieu Marteau. *Nous prenons acte de l'avis des fonctionnaires. Il ne nous fait évidemment pas plaisir. La décision est prise d'aller en recours* (NDLR : délai probable jusqu'au 19 avril). *Une réunion est prévue début de semaine prochaine à ce propos. On va y mettre toute notre énergie. On sait que ça ne sera pas facile. Je pense qu'on peut déjà préparer le recours au Conseil d'Etat* (NDLR : après un recours en première instance, le ministre peut confirmer la décision d'octroi. Reste alors le re-

cours en annulation ou en suspension auprès du Conseil d'Etat) ». Le permis n'a toutefois pas été accordé pour l'éolienne n°4. « Pour nous, c'est l'ensemble du projet qui n'est pas intéressant à cet endroit, rappelle Mathieu Marteau. Les im-

pacts pour les villageois de Venfort-le-Long ne sont rien en rapport à ce que ceux de Latrival connaîtront en termes d'impact visuel et sonore ».

Venfort

Un parc éolien à Venfort : le « non » du ministre Thomas

Astrid Laurent

Les recours introduits auprès du ministre Thomas ont porté leur fruit. Il refuse le permis d'implantation du parc éolien à Venfort.

Nouvel épisode dans la saga éolienne venfortoise. Le ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, Charles Thomas, a refusé hier matin le permis d'implantation du parc éolien le long de la E609.

En mars dernier, les fonctionnaires délégué et technique avaient pourtant octroyé un permis de construire pour six des sept éoliennes composant le parc.

Des recours avaient été déposés auprès du ministre. Il a remis sa décision hier matin.

Nuisances visuelles

Son refus est argumenté, principalement pour les nuisances visuelles engendrées. « Deux des éoliennes sollicitées se situent dans la zone d'intrusion visuelle (moins de 400 m) d'une habitation ou d'une zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, explique Mimie Matou, attachée de presse du cabinet Thomas. Dans cette zone, l'impact visuel y est très important. Les riverains éprouveront un sentiment d'écrasement ». L'éolienne n°7 est jugée trop proche du site celte de La Morépire. « Vu cette faible distance (270 m), le projet aura un impact

néгатif manifeste sur le site à valeur patrimoniale », communique le cabinet.

Forêt de Talmont et avifaune

Autre motif de refus : le projet se situe dans une zone d'exclusion ornithologique. « Il y a des risques d'impact négatif sur l'avifaune et les chiroptères, commente Mimie Matou. Le projet ne présente pas suffisamment de garanties quant à la préservation de la faune locale. Et il se situe à proximité de sites Natura 2000 ».

Le ministre se repose également sur une remarque de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. « Le projet bute sur la forêt de Talmont et l'éolienne n°1 est à une centaine de mètres de la lisière, relève la Commission. Il est étonnant de lire dans l'étude d'incidences qu'une gestion sylvicole est prévue afin de porter cette distance à 200 mètres; ce qui donne à penser qu'on installe une éolienne puis qu'on élimine la contrainte « forêts ». C'est aussi le cas pour l'éolienne n°7 localisée dans un bois qui a été l'objet d'une toute récente coupe à blanc. L'éolienne n°6 est également toute proche d'une zone boisée ». Et le cabinet de conclure : « C'est au projet à s'adapter aux diverses contraintes, notamment naturelles, et non l'inverse ».

Ce refus porte un sacré coup d'épée au projet éolien mené par la coopérative citoyenne Vents d'Ouest, Trabelelec et EcoVentus. Il leur reste une dernière cartouche: le recours auprès du Conseil d'État.

Venfort

Le Ministre a tranché

Pour le ministre Charles Thomas, deux des éoliennes ont un impact visuel trop important. Les promoteurs pourront contester devant le Conseil d'Etat

Uldéric Jolivois



Les promoteurs du projet avaient l'intention de dresser 7 mâts éoliens.

Douche froide pour les uns, satisfaction pour les autres. Comme toujours, les dossiers éoliens soufflent le chaud et le froid. Encore plus quand il y a une forte participation populaire et implication citoyenne de part et d'autre, ce qui était le cas pour ce parc venfortois, situé le long de l'autoroute E609.

Un dossier pour le moins sinueux et long, avec d'étonnants vents politiques contraires. Rappelons que ce projet visait il y a plus de six ans la construction de 17 éoliennes. Le dossier a évolué pour se partager entre deux sociétés commerciales (Trabelelec et Eco-Ventus) et une coopérative citoyenne locale créée dans cet esprit, Vents d'Ouest. Cette dernière était clairement soutenue par la commune de Venfort qui lui avait délégué la gestion du dossier, lors de la précédente législature, à l'unanimité.

Puis des opposants de villages voisins (Latrival, Richeval et Venfort-le-Long) sont entrés dans la danse et le dossier a alors pris une autre tournure.

Le collège, cadencé entre deux visions, refusa le permis à trois voix contre deux. Recours des promoteurs. Le fonctionnaire délégué de l'Urbanisme reçoit ce recours, mais estime qu'une des sept éoliennes est située trop près d'un village. Le parc se limite alors à six machines. Recours dès lors des opposants. Et le ministre Thomas vient à son tour de rendre un verdict contraire.

Les motifs retenus pour refuser ce parc sont relatifs « aux nuisances visuelles engendrées. En effet, note-t-on au cabinet, deux des éoliennes sollicitées se situent dans la zone d'intrusion visuelle (moins de 400 m) d'une habitation ou d'une zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur. Dans cette zone, l'impact visuel est très important. Les riverains éprouveront un sentiment d'écrasement.

Par ailleurs, l'éolienne 7 se situe à 270 m du site celle de La Morépire. Vu cette faible distance, le projet aura un impact négatif manifeste sur le site à valeur patrimoniale.

Ensuite, le projet se situe dans une zone d'exclusion ornithologique. Risques d'impact négatif du projet sur l'avifaune et les chiroptères. Pas suffisamment de garanties quant à la préservation de la faune locale. Le projet se situe à proximité de sites Natura 2000.

Enfin, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles relève notamment que le projet butte sur la forêt de Talmont et l'éolienne n°1 est à une centaine de mètres de la lisière. Il est étonnant de lire dans l'étude d'incidences qu'une gestion sylvicole est prévue afin de porter cette distance à 200 mètres, ce qui donne à penser qu'on installe une éolienne puis qu'on élimine la contrainte Forêts. C'est aussi le cas pour l'éolienne n°7 localisée dans un bois qui a été l'objet d'une toute récente coupe à blanc. L'éolienne n°6 est également toute proche d'une zone boisée. Il y a lieu de partager ces remarques. C'est au projet à s'adapter aux diverses contraintes, notamment naturelles, et non l'inverse ».

Les promoteurs peuvent désormais aller au Conseil d'Etat.

Venfort

Rivesaltes désavoue l'intervention de Procureur

Astrid Laurent

Les agissements de Walter Procureur et d'André-Marie Traquet à propos du projet éolien ont été pointés du doigt par l'opposition et... par la bourgmestre.

Le projet éolien divise la population venfortoise, on le sait. Tout comme on sait que le collègue n'est pas unanime sur le sujet. Mercredi soir, lors du conseil communal, l'attitude du député régional Walter Procureur et celle de l'échevin André-Marie Traquet ont été pointées du doigt par l'opposition. Et par la bourgmestre Marie Rivesaltes. La députée fédérale est sortie de sa réserve habituelle, pour dénoncer le comportement de ses deux collègues de parti, en visant particulièrement Walter Procureur.

« Un véritable scandale »

Si le projet éolien n'était pas à l'ordre du jour, il est venu sur la table du conseil lors de la séance des questions. Lucas Weber, conseiller de l'opposition (Renouveau), intervient le premier se posant des questions « sur la dimension politique du dossier ». Comme de fait, une lettre signée par Walter Procureur et André-Marie Traquet a été envoyée à toutes les personnes ayant remis un courrier défavorable au projet lors de l'enquête publique. « Onze jours avant que la notification du ministre ne soit arrivée », précise Lucas Weber, taxant au passage Walter Procureur de populiste. « Dans ce courrier, il rappelle la pertinence de son intervention et celle de l'échevin venfortois quant à la décision du ministre Thomas de refuser le permis. C'est un véritable scandale », conclut-il.

Gilles Petit, pour le groupe EV, lance une nouvelle salve, dont voici un résumé : « Après que l'administration wallonne ait accordé le permis,

l'échevin de l'Urbanisme de Venfort s'est tourné vers Walter Procureur pour rencontrer le ministre Thomas et bloquer le dossier. Est-il encore nécessaire d'organiser des enquêtes publiques si le résultat est de créer un fichier d'adresses électoral et de ne pas tenir compte des avis des instances sollicitées ? Quelle est la position du collègue par rapport à ce courrier et aux méthodes utilisées par l'échevin de l'Urbanisme ? Y a-t-il encore une majorité à Venfort ? ».

La majorité se désolidarise

On sent le malaise dans les rangs de la majorité. Visé, l'échevin André-Marie Traquet répond en premier « de manière personnelle », précise-t-il. Après avoir souligné « l'excellent relais qu'est Walter Procureur pour amener des subsides à Venfort », il se défend tant bien que mal : « Le fichier d'adresses est parti dans toutes les administrations, dans plusieurs associations. Si ça vous plaît de croire que c'est moi qui l'ai donné, croyez-le. On peut traiter Walter Procureur de populiste, c'est une manière d'agir, ce n'est pas à moi d'en juger. Ceux qui me connaissent le savent : ce courrier n'a pas été envoyé pour ma petite politique personnelle. Quand j'ai quelque chose à dire, je le dis moi-même ».

La bourgmestre Marie Rivesaltes prend ensuite la parole : « La méthode utilisée pour arriver à une décision ministérielle ne nous plaît pas du tout, peu importe la décision. Nous ne nous reconnaissons pas du tout dans ce type d'initiative prise par un député wallon sur un sujet communal. La meilleure attitude aurait été de s'abstenir de toute démarche politicienne, sachant que le collègue est partagé sur ce dossier particulier. Nous aurons l'occasion de nous expliquer plus tard quand nous aurons terminé notre réflexion et rédigé notre réaction précise ».

Entre la députée fédérale bourgmestre de Venfort, son échevin et le député wallon, tous membres du même parti, rivalité et dissensions sont de mises.

Venfort

Le vent souffle toujours sur un parti divisé

Uldéric Jolित्रois

Le projet éolien refusé par le ministre Thomas suscite bien des interrogations. Les oppositions politiques veulent la clarté et réclament des comptes au niveau communal et provincial.

Le dossier éolien de Venfort, refusé par le ministre Charles Thomas, n'a certainement pas fini de faire parler de lui. Pour rappel, c'est mi-juillet que la nouvelle a été divulguée sur les réseaux sociaux et par courrier par le député wallon Walter Procureur, pointé pour avoir exercé un certain lobbying auprès du ministre du même parti. Une méthode qui n'a pas plu aux deux promoteurs et à la coopérative citoyenne Vents d'Ouest. Ce trio a par ailleurs décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat.

Ce dossier a fait l'objet mi-août d'une question pointue de l'opposition au conseil communal de Venfort. Ce vendredi, c'est au conseil provincial que le débat sera porté.

Pour rappel, voilà quelques mois, le collège communal venfortois s'était scindé sur la question, la gent féminine du collège étant pour ce projet à l'inverse du trio masculin. Le fonctionnaire délégué avait ensuite octroyé le permis, sauf pour une éolienne. Puis il y a eu un recours d'opposants, suivi par le ministre.

Le 19 août, l'échevin André-Marie Traquet et le député Procureur ont été pointés du doigt, la critique étant vive. Le conseiller Lucas Weber s'était étonné que le député ait envoyé, bien avant la notification officielle du ministre, un courrier personnel annonçant le refus à chaque opposant de l'enquête publique. Pour lui, les adresses de ceux-ci étaient censées être propriété de la commune, et donc non rendues publiques. Il avait qualifié la méthode de « *populiste* ».

La députée-bourgmestre Marie Rivesaltes, du même parti, n'avait pas caché son désaveu envers la méthode employée pour obtenir un refus ministériel. Elle avait estimé qu'il aurait fallu s'abstenir de toute démarche, connaissant les avis des uns et des autres au sein du collège. Ambiance tendue.

Du côté de Vents d'Ouest, on ne veut pas en rester là non plus. « *On veut une réponse politique du parti de Mme Rivesaltes, il y a un réel problème de gouver-*

nance. On ne peut se contenter des réponses personnelles et évasives de l'échevin Traquet quant à la divulgation des adresses. C'est une faute grave ». Et de pointer les pontes du parti. « *Au niveau provincial, on a l'impression qu'on fait jouer les dames du parti avec la Convention des Maires, le Territoire à énergie positive, le Parlement citoyen et que derrière, la machinerie macho du même parti casse les projets qui ne plaisent pas à quelques-uns. Il y a là une fameuse incohérence* ».

Ce sera d'ailleurs le fond de la question posée au conseil provincial à la députée Martine Libin, en charge du développement durable. Le conseiller provincial José Turin salue « *le nombre d'actions menées par la Province pour combattre le réchauffement climatique. Au niveau des ambitions, rien à redire, la Province affiche un volontarisme à toute épreuve. Nous avons soutenu ces actions tout en relevant à chaque fois le manque d'objectifs chiffrés dans un délai raisonnable. Car force est de constater que ces belles initiatives n'ont produit à ce jour aucun kWh de renouvelables et n'ont permis de réduire d'aucun kg d'équivalent-CO2. En revanche, l'action déterminée – à défaut d'être inspirée – de mandataires wallons et communaux de votre parti a fait couler un projet d'énergie renouvelable, concret, réalisable à moyen terme et citoyen. Un projet reconnu par le secteur comme l'un des meilleurs en Région wallonne, avec une étude d'incidence qualifiée de remarquable par la contre-expertise de l'Université commanditée par la commune, des mesures compensatoires pour l'environnement et l'avifaune allant bien au-delà du prescrit légal. Ce qui explique l'avis positif de Natagora et du DNF et une participation citoyenne rarement égalée* ».

Le conseiller provincial qualifie la décision du ministre Thomas de « *gabegie totale : les avis de toutes les instances consultées, le travail d'instruction en profondeur de l'administration, l'appui méthodologique de l'APERRE (financée par la Région)... ne valent rien face au pouvoir discrétionnaire du ministre. Face à pareil gâchis, je ne peux que qualifier de jeu de dupes les intentions, les communications, les belles paroles proférées à la Province et à Namur sur le défi climatique* ».

Le conseiller demande donc des comptes et souhaite savoir « *comment rétablir la confiance des citoyens engagés bénévolement et qui ne croient plus en ces beaux discours sur la participation citoyenne* ».

Projet éolien de Venfort : Vents d'Ouest et ses partenaires introduisent un recours

Lili Mayeur

On n'a pas fini de parler du refus du projet éolien de Venfort. Projet qui a fait débat au conseil provincial vendredi.

Pour rappel, alors que le permis avait été accordé en mars dernier pour six éoliennes, le projet a finalement, suite à des recours, été refusé par le ministre Charles Thomas en juillet.

Le conseiller provincial José Turin a interpellé à ce sujet Martine Libin, la Députée provinciale en charge du Développement Durable.

José Turin a dénoncé le fait que des mandataires de ce parti, en visant particulièrement Walter Procureur, sans le nommer, aient soutenu le recours au

près du ministre et aient fait couler le projet. Martine Libin a rétorqué que ce n'était pas de sa compétence. Une réponse qui n'a guère satisfait la coopérative citoyenne porteuse du projet, précise Arnaud Duplessy de Vents d'Ouest.

«On aurait pu vivre avec un refus par l'administration, pour des raisons techniques, environnementales ou de manque de production. Mais bien sûr on ne peut pas accepter que le ministre refuse un permis qui a été octroyé par l'administration sur la base d'un lobbying politique au niveau de son parti. Vents d'Ouest attend une réponse politique. C'est un projet qui a été souhaité par Venfort, et ce sont cinq années de travail de Vents d'Ouest qui ont été balayées par l'action déterminée de certains mandataires. Comment est-ce possible ? ».

La coopérative citoyenne Vents d'Ouest et ses partenaires ont introduit un recours au Conseil d'Etat.

Venfort

Vents d'Ouest a perdu

Astrid Laurent

La requête introduite par Vents d'Ouest est rejetée et le non ministériel confirmé.

Le Conseil d'État refuse la requête introduite par les promoteurs du projet de parc éolien situé le long de l'E609, entre Latrival et Venfort-le-Long. Le « non » du ministre Charles Thomas est confirmé.

La coopérative citoyenne Vents d'Ouest avait introduit le 31 juillet 2015 une requête au conseil d'État, demandant l'annulation et la suspension de l'exécution de la décision prise par le Ministre Thomas. Le 16 juillet 2015, le ministre refuse le permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien entre Latrival et Venfort-le-Long. Un permis qui avait été accordé par les fonctionnaires délégué et technique le 12 mars 2015.

Motif de la requête introduite par les promoteurs du projet éolien : l'irrecevabilité du recours déposé par Héléne Bolzano-Cesare. Ce recours, jugé irrecevable par les fonctionnaires délégué et technique, a été jugé recevable par le ministre Thomas. Or, ce recours a conduit au refus du permis unique. Les promoteurs estiment que ce recours citoyen a été déposé trop tard, en se basant sur l'affichage de l'enquête publique, réalisée par les Communes de Venfort et Cielle. Mais en répondant à un courriel des avocats d'Héléne Bolzano-Cesare, l'administration communale de Venfort s'est trompée sur le jour d'affichage. Le Conseil d'État considère donc que le Ministre Thomas a pu admettre la recevabilité du recours.

La requête introduite par Vents d'Ouest est donc rejetée. Et le « non » du ministre confirmé.

DOCUMENT N° 5 : AUTRES DONNEES

Observations de Natagora transmises à l'Administration Communale de Venfort

Date : 26 novembre 2010

Objet : Parc éolien à Fauchy (section de la Commune de Venfort)

Mesdames, Messieurs,

En qualité d'association protectrice de la nature, nous tenons à vous faire part de nos observations suite à la réunion d'information préalable concernant le projet repris sous rubrique.

Le projet de parc éolien s'inscrit dans une **zone d'exclusion** selon la position éolienne établie par NATAGORA en juin 2010. La zone d'exclusion constitue « *une zone d'importance particulière pour les oiseaux et les chauves-souris(...) en Wallonie desquelles il est justifié d'en exclure d'emblée toute construction d'éolienne le temps de réaliser une campagne scientifique d'observations de durée suffisante pour évaluer l'impact des éoliennes déjà en place dans ce périmètre y compris celles à venir car autorisées à ce jour* ».

Dès lors, outre le principe de précaution qu'il y a lieu d'appliquer, nous estimons qu'il est, en tous les cas, nécessaire de réaliser une **campagne scientifique d'observations « suffisante »** tant en qualité qu'en durée d'observations face aux enjeux pour l'avifaune avant d'envisager la réalisation du parc éolien. A ce titre, nous tenons à souligner qu'à notre avis, un suivi par radar type Aviscan s'avère indispensable dès lors que l'on veut caractériser le flux migratoire d'une manière complète, une grande partie de la migration se déroulant de nuit. De plus, la période d'études devrait être suffisamment longue. Préconiser une étude sur un an effectif minimum paraît raisonnable.

En outre, il nous paraît instructif de procéder à une **cartographie** approximative des territoires des oiseaux nicheurs actuellement sur le parc en projet, afin de comparer avec la même cartographie réalisée après l'installation éventuelle du parc. Si une méthode par points d'écoute devait plutôt être retenue, il nous paraît alors fondamental de localiser ces points aux emplacements précis envisagés pour les futures éoliennes.

Par ailleurs, concernant l'avifaune du projet de parc éolien à Venfort, la zone d'exclusion a été définie sur base de la répartition des espèces les plus vulnérables : nicheurs rares (Cigogne noire, Milan royal, Milan noir, Busard centré ou Busard Montagu, Grand Corbeau,...) et migrants (Chevalier Guignette, Milan royal, Grue centrée, Balbuzard pêcheur et Busard des roseaux), pour lesquelles on ne peut se permettre l'addition d'un facteur de risque supplémentaire, vu leur statut précaire, au risque de descendre sous un seuil d'irréversibilité de reconstitution des populations.

Tout particulièrement, en vertu des données AVES récoltes sur la période 2001-2007, cette zone est identifiée comme particulièrement sensible pour le Busard de Montagu. Or le Busard de Montagu est classé « vulnérable » dans la liste rouge wallonne, « en déclin » selon BirdLife (BirdLife International 2004) et « à la limite d'être menacé » au niveau mondial suivant la liste rouge de l'IUCN. Concernant l'impact des éoliennes sur l'espèce, le Busard de Montagu est habitué des acrobaties aériennes lors des

parades nuptiales : il exécute de longues glissades se terminant par une chute en vrille piquée. Il fait partie des espèces présentant un risque de collision.

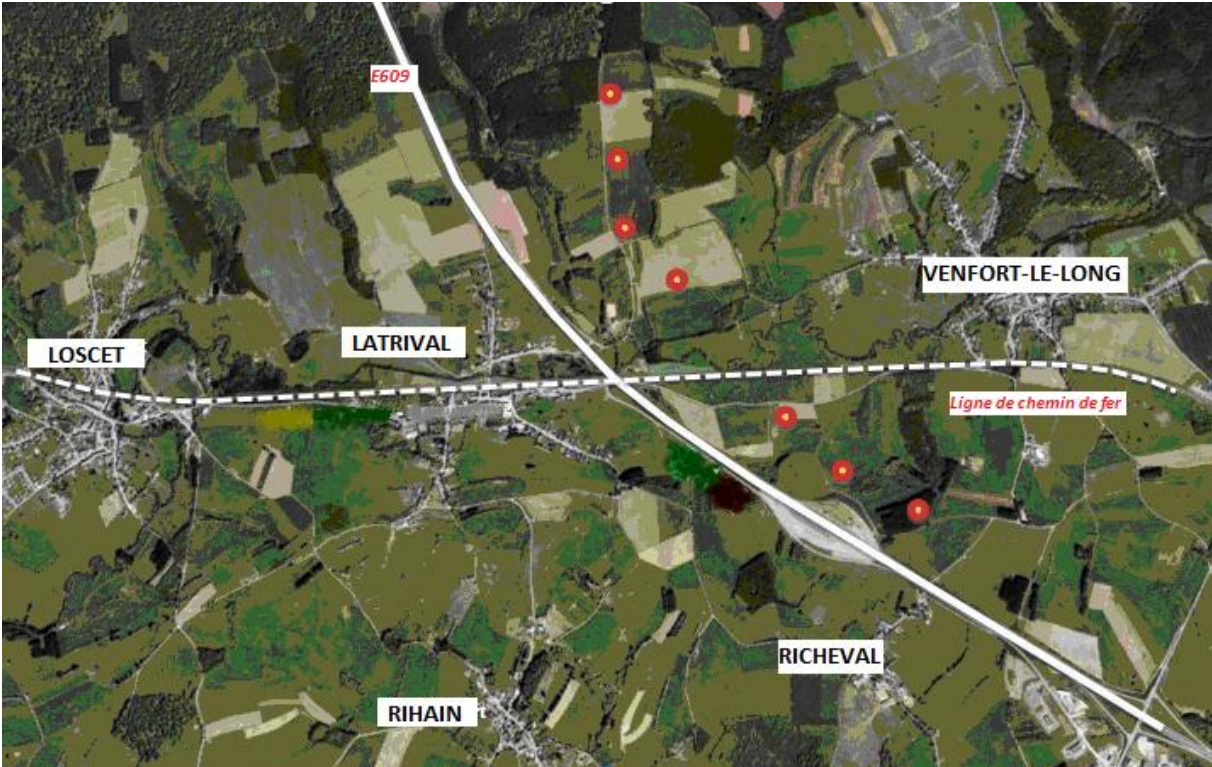
Dès lors, l'implantation d'éoliennes dans l'aire du Busard de Montagu en Wallonie doit sérieusement prendre en considération la présence possible de nids de cette espèce dans un rayon de 5 km au minimum.

Eu égard à l'ensemble de ces observations, Natagora demande que l'étude d'incidences étudie sérieusement les possibilités de relocalisation des éoliennes afin de ne plus se situer dans une zone aussi sensible pour l'avifaune et, à tout le moins, qu'une étude particulièrement détaillée de la zone d'implantation, incluant des relevés de terrain étalés sur toute une année, orientée sur les risques liés à l'implantation d'éoliennes par rapport à toutes les espèces vulnérables avec une attention particulière pour le Busard de Montagu, soit menée.

Il y aura également lieu d'analyser spécifiquement dans l'étude d'incidence, l'impact cumulatif des deux projets éoliens, tous deux situés le long de l'E609, à savoir celui de TrabelElec et celui de ZonderWolken&EcoVentus.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre sincère considération.

Vue aérienne du site éolien de Venfort



Carte de la Commune de Venfort

